

# **Association des Riverains et Amis du VYF**

**Vaularon (2000), Yvette (1998), Frileuse (1982)**

**VYF : novembre 2005**

**Site : [vyf-asso.com](http://vyf-asso.com)**

**Assemblée Générale du 27 Janvier 2018**

**BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2018**

**RIGOLE PLATEAU DE RAMBOUILLET 14-10-2017 PHOTO P. FARRET**

# Gestion du Site : Antoine Sotty Asso-VYF.com



[Accueil](#)   [Actualités](#)   [Vie de l'Association](#)   [Les communes et l'eau](#)   [L'Eau et Vous](#)  
[Organismes Gestionnaires](#)   [Textes et Documents](#)   [Réseaux et Ouvrages](#)  
[Hydrographie du Bassin Versant](#)   [Plateau de Saclay et OIN](#)   [Inondations](#)   [Galleries](#)  
[Liens vers les Associations](#)   [Nous contacter](#)

[Adhésion](#)

[! Vigilances !](#)

## Les actualités de VYF....

Les dernières actualités, infos de VYF sont [ici](#).

VYF a pour objet la défense contre les risques liés à l'eau (pluviales et usées) et la protection de l'environnement:

- Lutte contre les risques d'inondation et de sécheresse et tout ce qui s'y rattache,
- Participation à la maîtrise des sources de pollutions : eaux usées et à la mise en état des réseaux d'assainissement, ainsi que tout ce qui s'y rattache (ex : les polluants de toute nature),
- Information sur la qualité des eaux potables,
- Protection du site, de l'environnement écologique incluant l'urbanisation, des fonds de vallée et des autres milieux humides de la ville de Bures sur Yvette et des communes environnantes ayant un impact sur celle-ci. A cette fin, elle peut mener des actions dans le cadre intercommunal ou départemental, seule ou de façon concertée avec des associations ayant des buts similaires dans leur périmètre d'action,
- Participation à l'amélioration du cadre de vie et à la maîtrise de l'urbanisation existante ou future.
- Aide aux riverains, par des actions de prévention, d'information.

VYF est issue de la réunion de trois associations Buressaises existantes : Les Amis du Vaularon créée le 1 septembre 2000, La Prairie de Bures le 18 mai 1998, Les Amis de la Frileuse le 15 décembre 1982.

Elle se veut indépendante et apolitique.

# Déroulement de l'AG



- Renouvellement des membres du Conseil,
- Rapport financier,
- Rappel des objectifs 2017,
- Rapport moral et bilan des activités 2017, présentation des actualités,
- Objectifs 2018

Rigole Plateau de Rambouillet 14-10-2017

Photo P. Farret

# Conseil d'administration 2017

**Présidente**

**Danielle Farret**

**Secrétaire**

**André Loie**

**Trésorier / Vice-président**

**Michel Bignard**

**Membre du Bureau**

**Danielle Courteau**

**Informatique**

**Antoine Sotty**

**Photographe**

**Pierre Farret**

# Bureau Sortant



**Rigole sortie de l'Etang de Saint Hubert 14-10-  
2017 Photo P. Farret**

Le conseil est renouvelé chaque année par moitié.

L'Association est dirigée par un conseil de 5 à 10 membres [...] ils sont élus pour deux années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Membres rééligibles :

- Antoine Sotty
- Pierre Farret

Nouveaux membres volontaires

Vote :

# Conseil d'administration 2018

**Président**

**Secrétaire**

**Trésorier / Vice-président**

**Membre du Bureau**

**Informatique**

**Photographe**



**Etoiles d'eau, Bassin Polytechnique  
juillet 2017 photo D. Farret**

# Rapport financier

Michel Bignard





# Compte d'exploitation 2017

## Recettes

---

Cotisations 2017 : 625.00e

---

Total des recettes 2017 : 625.00e

## Charges

---

Assurance : 100.92e

Adhésions :

- UASPS (IDFE-FNE) 80.00e

- ENE 30.00 e

Frais de tenue de compte : 26.40e

Imprimerie (tracts) 144. 00e

Bureautique 106.98e

Site 00.00 e

---

Total des dépenses 488.30e

Réserves 136.70e

---

Total 625.00e

# Bilan 2017

## Actif

---

<b>compte chèque 2017 :</b>	<b>561.91e</b>
-----------------------------	----------------

---

<b>Livret A Caisse épargne :</b>	<b>1820.42 e</b>
<b>Intérêts capitalisés 2017 :</b>	<b>13.65 e</b>

<b>Total livret :</b>	<b>1834.07e</b>
-----------------------	-----------------

---

<b>Total :</b>	<b>2395.98e</b>
----------------	-----------------

# Vote rapport financier



*Lythrum Salicaria* Bassin de Polytechnique, juillet 2017

photo : D. Farret

# Rapport moral présentation du bilan d'activité 2017



Rigole des Pieds-Droits Aqueduc de Vielle Eglise 14-10-2017 Photo P. Farret

# Fonctionnement de VYF

## Cadre de Travail

Indépendant, apolitique, pas de subvention,

- Collectif des associations de l'Yvette : travaux communs et visites bords de l'Yvette, Ani. C. Guin
- UASPS, agréée, Prés : Lionel Champetier
- Colos, Prés : Harm Smit
- Essonne, Nature, Environnement, Prés : JP Moulin
- Amis du PNR. Prés : C. Giobellina
- Collectif du Moulon. Animatrices : M. Debiesse, M. Aptel-Brunet et E. Louvier.

## Motivation et Outils

- Besoins de la population,
- Observations de terrain,
- Événements locaux,
- Participation aux rencontres des instances diverses,
- Textes officiels :
  - Directives Européennes,
  - Lois,
  - Règlements,
  - Chartes,
  - SDAGE,
  - SAGE.

# Rappel des objectifs 2017



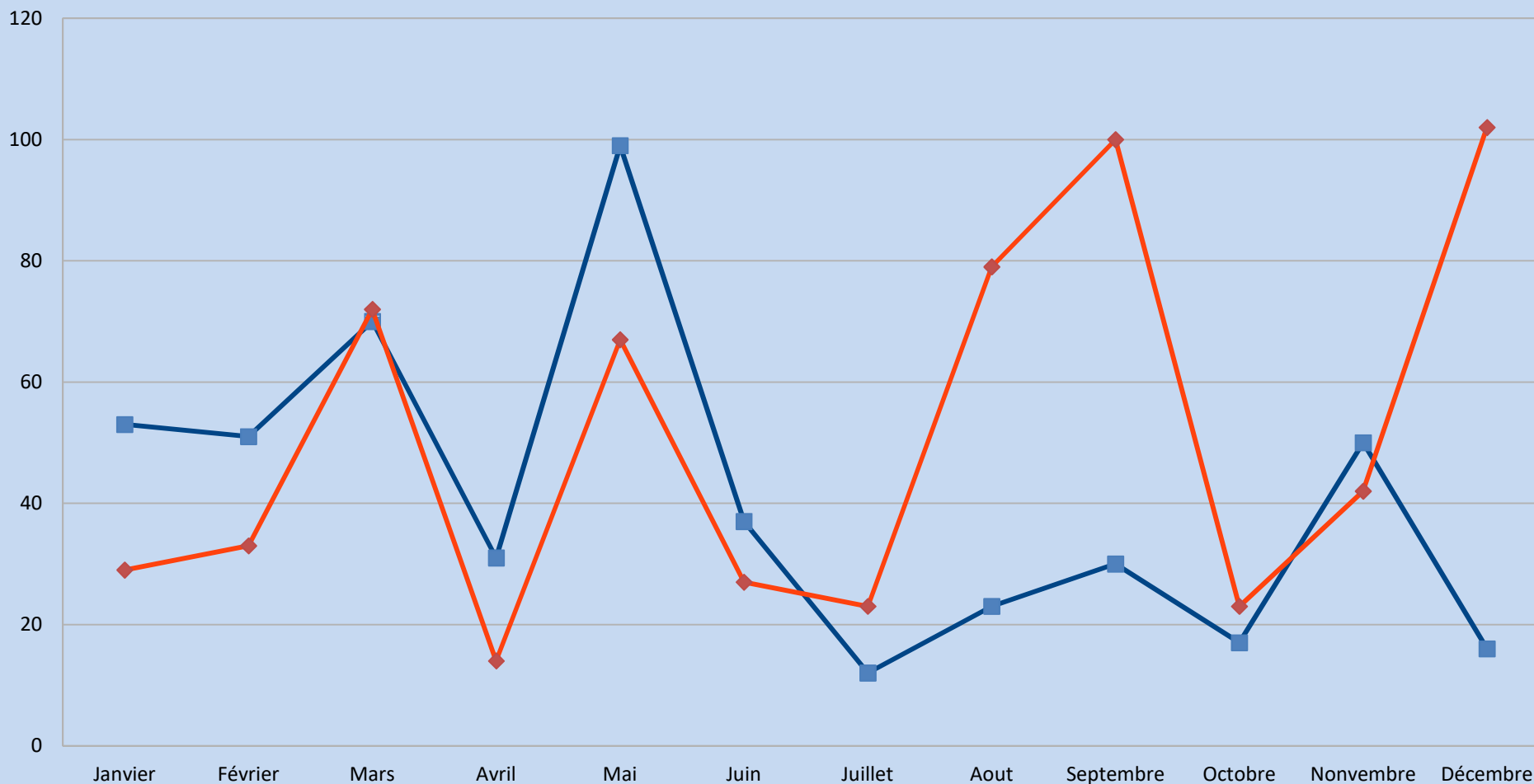
**Bassin du Bois Carré Gif, bassin versant  
du Vaularon Photo P. Farret**

## **Poursuivre les activités,**

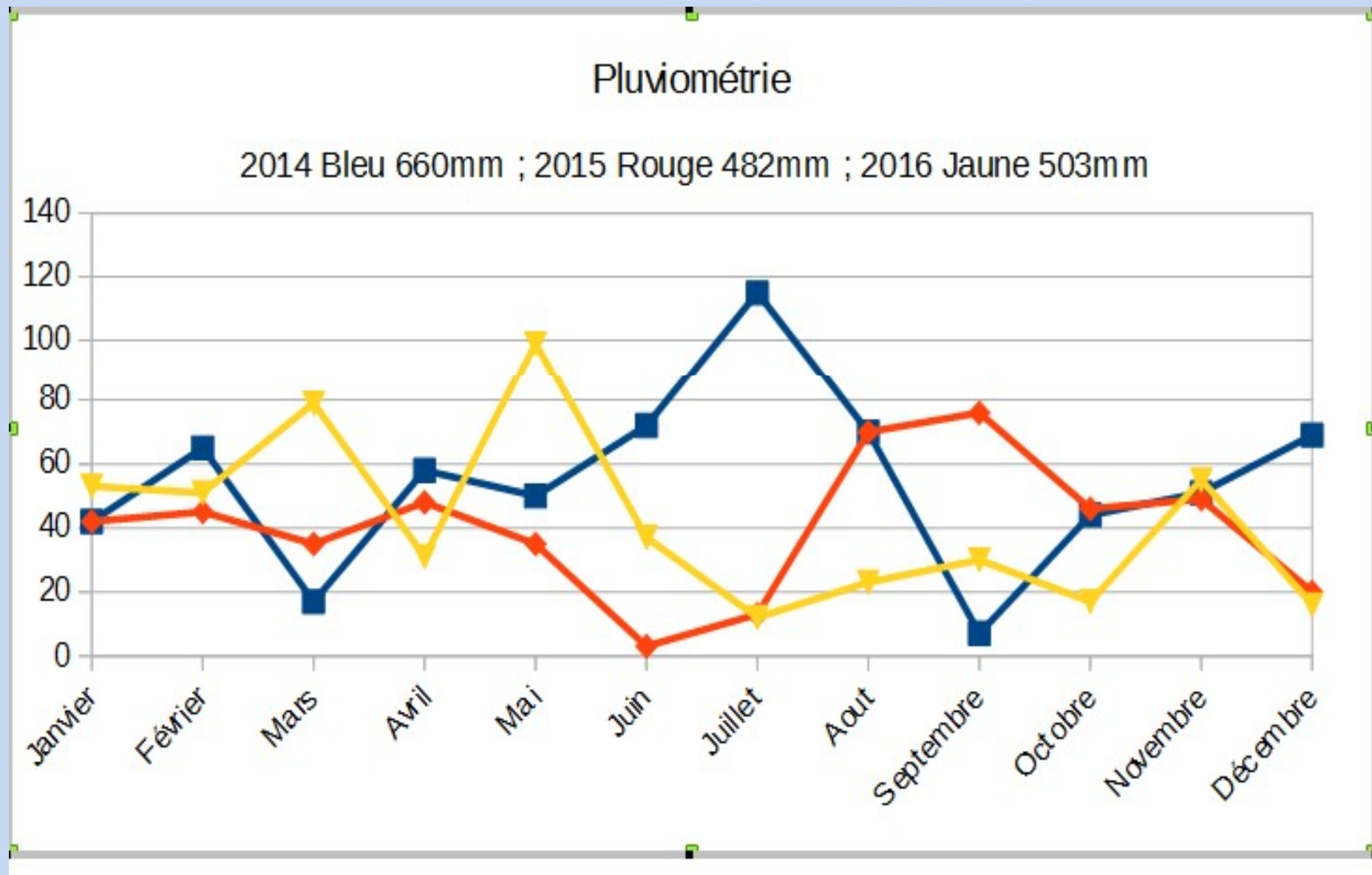
- **Lutte contre les inondations,**
- **Gestion de l'eau, rencontre avec le SMAGER et la CASQY,**
- **Eau potable,**
- **Qualité des eaux de rivières , suite du Contrat de Bassin , réseaux Assainissement et PRGE,**
- **Eaux de ruissellement et zones d'expansion du Baratage, Grands Prés,**
- **Dossier plateau de Saclay dans le cadre de VYF et de l'UASPS,**
- **Rencontres du Collectif,**
- **Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif,**
- **Dossiers en cours et enseignement.**

# Pluviométrie Bures/ station Vaularon P. Farret

2016 Bleu : 503mm – 2017 Rouge : 611mm



# Pluviométrie Bures station Vaularon P. Farret





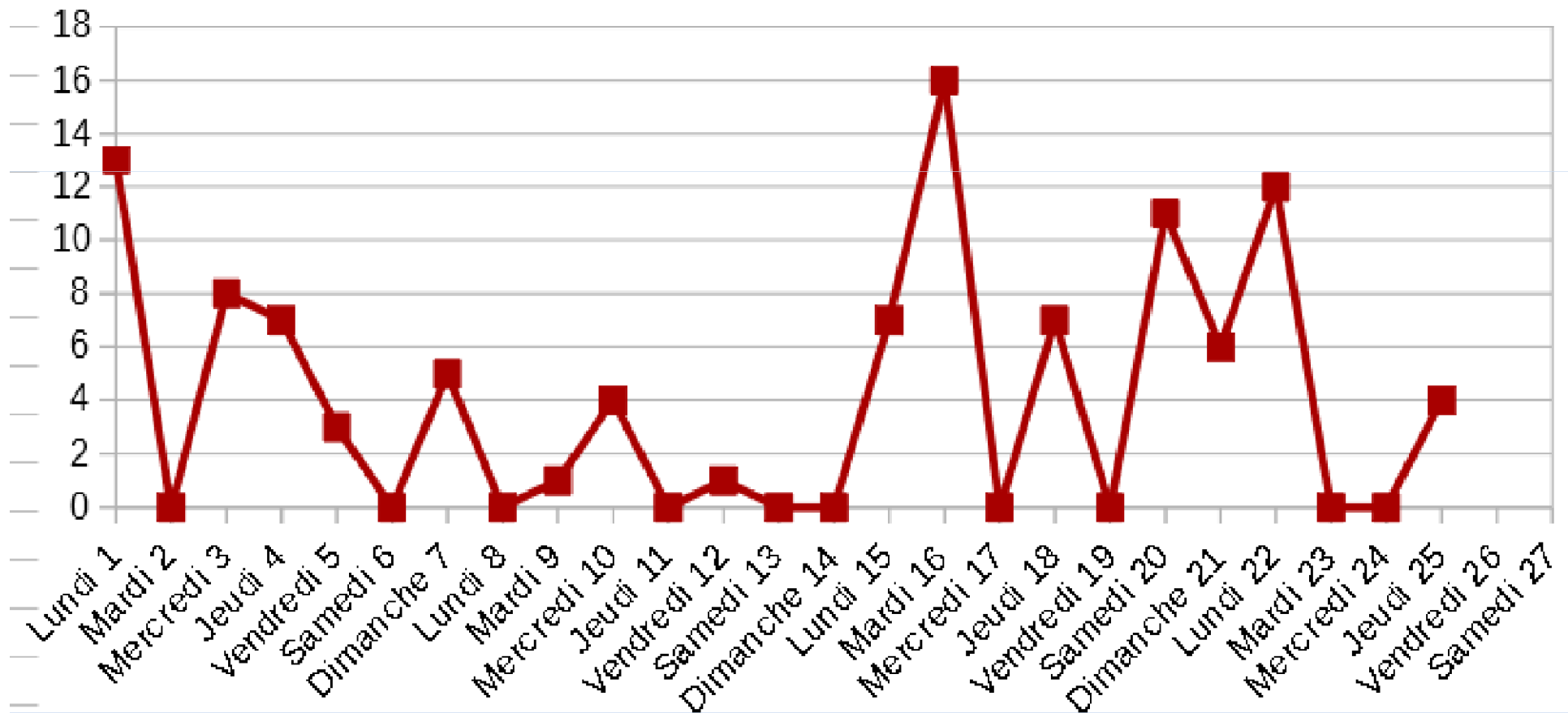
# Pluviométrie du 1 au 27 janvier 2018

P. Farret



## Pluviométrie du mois de Janvier 2018

Cumul du mois 108mm



# Législation

Bassin de Bures/Gif

30.12.2017

# Législation française

**Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)**

**Définit l'organisation de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (rivières, eaux pluviales, de ruissellement, zones humides, rétentions, etc.).**

La **compétence** GEMAPI est **définie par les 4 alinéas** suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;**
- **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;**
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**
- **La défense contre les inondations et contre la mer ;**

La loi a été repoussée du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2018**, date de prise automatique de la **compétence «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations»** par les **communautés d'agglomération, mais avec des assouplissements.**

## LOI n. 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (1)

- **Article 1er** « [...], les départements et les régions qui assurent l'une de ces missions à la date du 1er janvier 2018 peuvent, s'ils le souhaitent, en **poursuivre l'exercice au delà du 1er janvier 2020, sous réserve de conclure une convention avec chaque commune** mentionnée au V du même article L. 5210-1-1 ou chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre concerné. Cette convention, conclue pour **une durée de cinq ans**, détermine notamment les **missions** exercées, respectivement, par le département ou la région, d'une part, par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part, ainsi que la coordination de leurs actions et les modalités de financement de ces missions. »
- **Article 4** « «Un **établissement public de coopération intercommunale** à fiscalité propre ou un établissement public territorial **peut déléguer à un syndicat mixte** mentionné à l'article L. 213-12 du code de l'environnement l'ensemble des missions mentionnées au troisième alinéa du présent article, ou certaines d'entre elles, en totalité ou partiellement. Cette **délégation totale ou partielle** peut être réalisée au profit d'un tel syndicat mixte sur tout ou partie du territoire de l'établissement public ou au profit de plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de ce territoire. Une telle délégation obéit aux modalités prévues aux deux derniers alinéas de l'article L. 1111-8. »

## **LOI no 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (1) les assouplissements**

- **Les départements et les régions sont autorisés à poursuivre la politique** qu'ils avaient mise en place et permet la « **sécabilité** » des différentes composantes de la compétence GEMAPI.
- Le texte introduit également **un régime de responsabilité limitée pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FC)**, qui lie la responsabilité à la prise effective de la compétence GEMAPI.
- **Rédaction d'un nouveau cahier des charges des programmes de prévention des inondation (Papi 3)**, s'appliquera aux dossiers d'instruction reçus en préfecture. Cette nouvelle génération de PAPI invite à une meilleure concertation sur la pertinence et l'impact du programme, à donner plus de place aux actions pour réduire la vulnérabilité (au-delà des travaux de digues ou d'ouvrages hydrauliques) et à mieux adapter les exigences aux enjeux.
- L'arrêté (24-08-2017) encadrant la **surveillance des émissions de substances dangereuses dans l'eau entre en vigueur**. D'autres mesures concernant la recherche et la réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) **bénéficient d'un plus grand laps de temps pour leur application**.

# Taxe liée à la mise en place de la compétence GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations (GEMAPI) **est entièrement du ressort des EPCI** (Etablissement Public de Coopération intercommunale) à fiscalité propre **et non plus des communes.**

Les 1.266 intercommunalités vont récupérer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (compétence GEMAPI).

- **But annoncé** : aider les intercommunalités à assumer la compétence inondation en janvier 2018. Celles-ci vont solliciter le contribuable.
- **Taxe** : allant de quelques euros à 40 euros, **par an et par personne assujettie à la taxe d'habitation et/ou l'une des taxes foncières ou à la cotisation foncière des entreprises...**( article 1530 bis du code général des impôts). Elle n'est pas obligatoire mais facultative.
- **Raisons évoquées** : entretenir ou construire des barrages, des berges et des digues le long des rivières et du littoral, gérer les sédiments, les zones de rétention, et assurer la protection des zones humides, etc. Le ministère de l'Ecologie estime entre 3.000 et 4.000 kilomètres le linéaire des digues qui tombe sous la férule de GEMAPI.
- **Bures et les villes de l'Inter commune ? : vote en Février**

# Législation française (suite)

**Loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)  
**promulguée le 7 août 2015 n°2015-991.**

**La loi porte sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République**

Art 10 : objectif qualitatif Eau,

Art 12 : Attribution de la gestion Eau,

Art 61 : Gestion des eaux pluviales urbaines,

Art 67 : Syndicat mixte, transfert de compétences Eau,

Art 76 : Syndicat mixte, Etablissement public territorial de Bassin  
peut être transformé en EPAGE sur proposition du Comité  
Syndical au Préfet coordonnateur du Bassin concerné.

1er janvier 2020 : les **compétences eau et assainissement** seront  
des compétences **optionnelles** pour la **communauté  
d'agglomération (CPS)**.

# Législation française (suite)

**Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).**

En matière d'urbanisme la loi ALUR est fondée sur deux principes complémentaires :

- Le **maintien de la biodiversité** et de la **nature dans la ville**.

Par ailleurs elle réaffirme les principes instaurés par la loi Grenelle 2, tels que :

- L'affirmation de la **qualité architecturale et paysagère** des constructions et de leur insertion dans le milieu environnant,
- Le maintien et la remise en état des **continuités écologiques**,
- La préservation de la qualité **des paysages et des terres agricoles**.

**Aspect négatif**

- **Plus de Cos, densification des villes et villages,**

Problème des eaux pluviales et de ruissellement et l'aménagement des réseaux d'assainissement .....financement?



# Agence de l'eau seine Normandie

## **Actions Prioritaires**

Actions prioritaires sur l'assainissement des collectivités

Actions prioritaires sur l'assainissement des industries

Priorités pour la maîtrise de l'érosion et du ruissellement

Actions prioritaires sur la réduction des substances dangereuses

Actions prioritaires sur l'alimentation en eau potable

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique

Actions prioritaires sur la restauration des cours d'eau

Priorités de gouvernance : Les SAGE

Actions de gouvernance : les contrats à faire émerger

## **Etat et objectif des masses d'eau**

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Etat chimique des masses d'eau superficielles

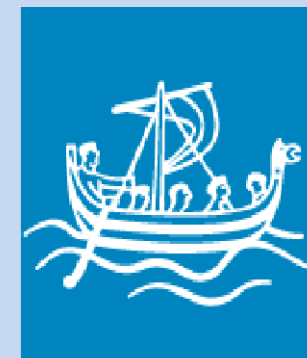
Objectif d'état écologique des masses d'eau superficielles

Objectif d'état chimique des masses d'eau superficielles

Objectif d'état chimique des masses d'eau superficielles

Etat des masses d'eaux souterraines

Objectifs d'état des masses d'eaux souterraines



eau  
seine  
NORMANDIE

# Budget 2018, contribution de l'Agence de l'Eau

## Contribution annuelle des agences de l'eau au niveau national

- au profit de l'**Agence française pour la biodiversité (AFB)**, d'un montant compris entre **240 et 260 millions d'euros (M€)**,
- au profit de l'**Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)**, pour un montant compris entre **30 et 37 M€**.
- aux établissements publics chargés des **Parcs Nationaux** qui seront financés à travers l'AFB montant compris entre **61 et 65 M€**.

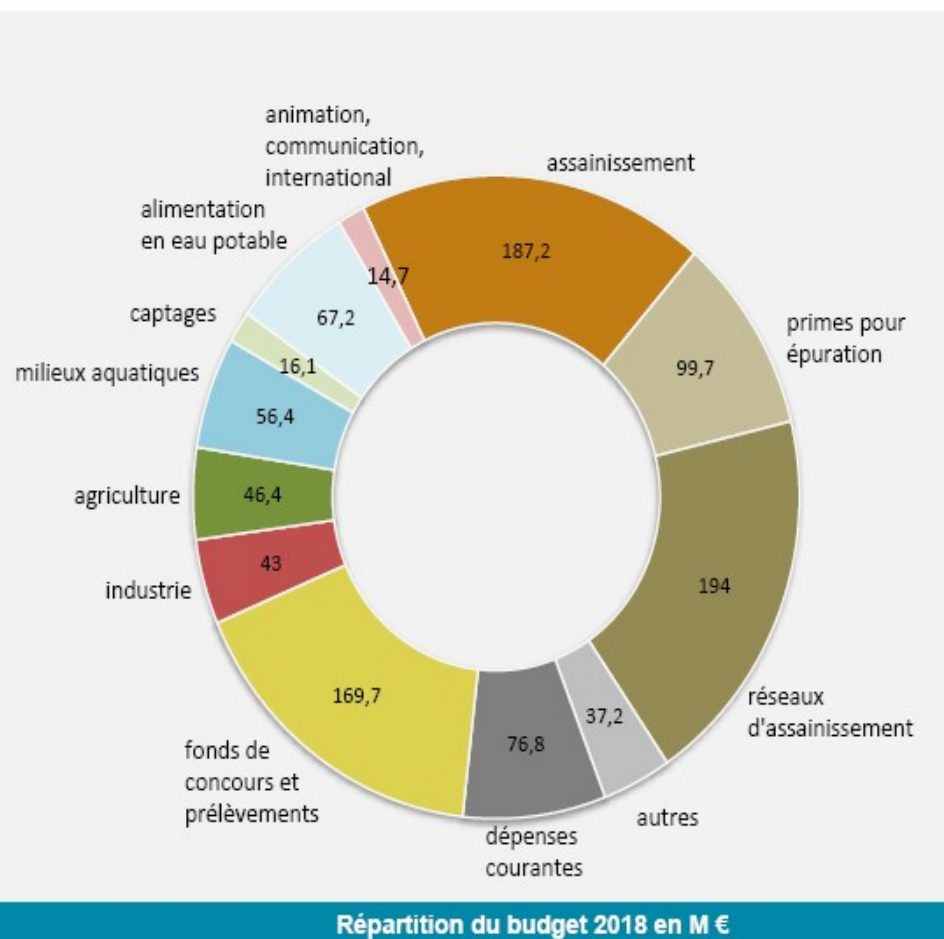
Le projet de loi prévoit que, **chaque année**, un arrêté interministériel fixera le montant des contributions dans les fourchettes indiquées et précisera leur répartition entre les agences de l'eau.

**Un premier versement de chacune des agences de l'eau devra être opéré avant le 15 février 2018.** Ce versement sera d'un montant minimal de 10 M€ par agence pour l'AFB et de 1,5 M€ pour l'ONCFS.

**Le budget des agences de l'eau sera ponctionné d'un montant de 200 millions d'euros sur l'année 2018** qui se substitue au "plafond mordant" initialement prévu, qui est reporté à 2019. (au delà de 2,1 milliards d'E)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

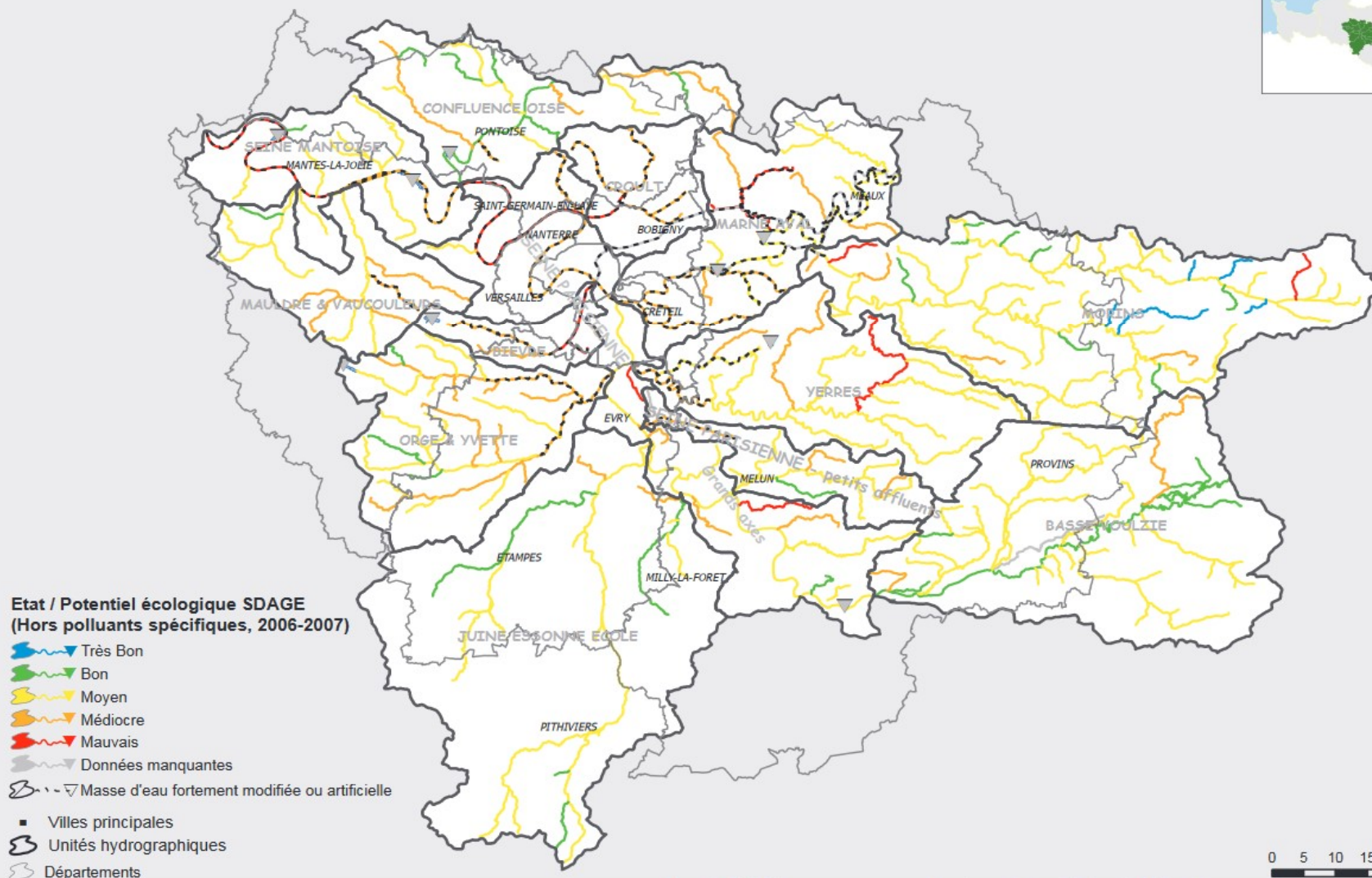
## BUDGET 2018



- **Vendredi 12 janvier 2018.** Sous la présidence de Michel Cadot, préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a adopté le budget 2018.
- Le montant des dépenses de l'année est établi à **1 008 millions d'euros (cf ci-contre)**.
- Après un large débat rappelant l'attachement des administrateurs aux principes de fonctionnement des agences de l'eau, le conseil d'administration a validé le budget pour 2018, respectant le cadre donné par la loi de finances adoptée fin 2017.
- Le budget conforte le soutien financier de l'agence de l'eau en priorité pour les projets permettant le bon état des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique, et aussi la reconquête de la biodiversité. Pour celle-ci, elle contribuera également aux budgets de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office national de la faune sauvage pour un montant estimé à 103 M€.

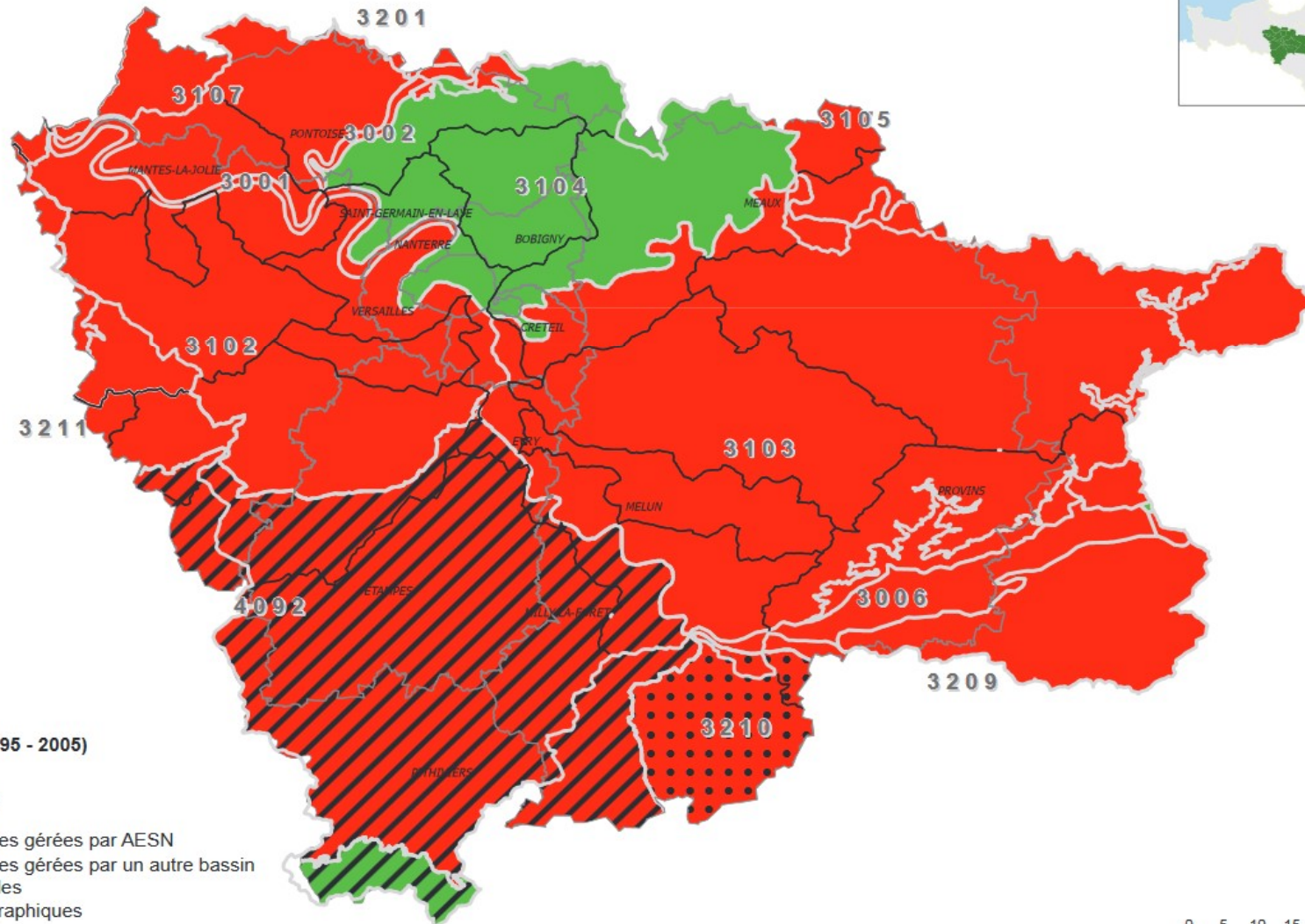
# Aspect qualitatif des eaux de rivières

Commission territoriale Rivières d'Ile de France  
Etat écologique des masses d'eau superficielles



# Etat des masses d'eaux souterraines du SDAGE

Commission territoriale Rivières d'Ile de France  
Etat des masses d'eaux souterraines du SDAGE



Etat chimique (1995 - 2005)

- Bon état
- Etat médiocre
- ME souterraines gérées par un autre bassin
- Villes principales
- Unités hydrographiques
- Départements

0 5 10 15 20 Km

# 1) Problématique Inondation

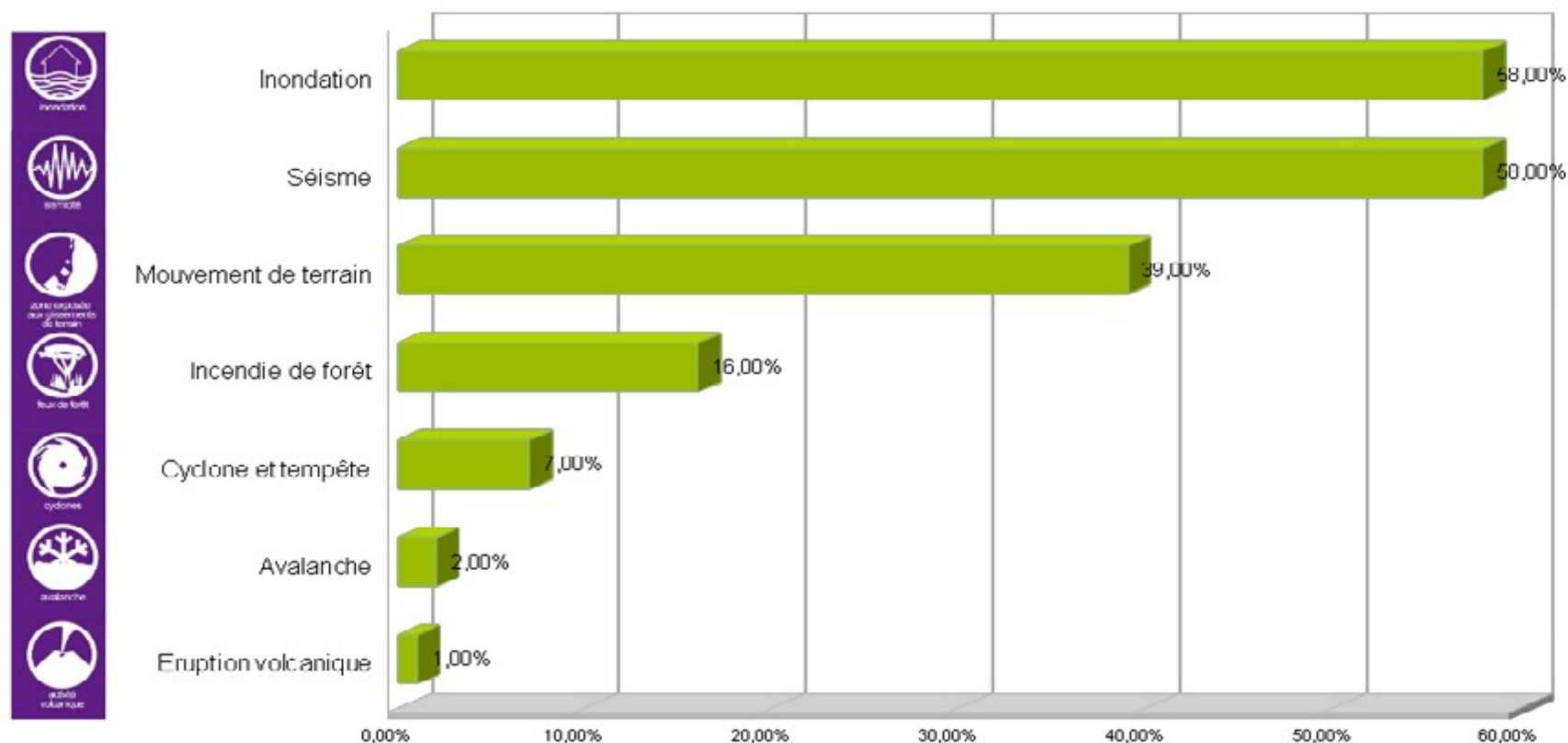


**Bassin de Bures : 4-01-2018** Photo P. Farret

4 - 01 - 2018

# Plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ministère de l'Environnement et de l'Energie et de la mer et Ministère du logement (24 janvier 2018)

Figure 1. Pourcentages des communes exposées par type de phénomène (base de données GASPARD)



*Les séismes et les inondations sont les phénomènes naturels auxquels les communes françaises sont les plus exposées (58 %).*

## Les chiffres-clés du risque naturel inondation en France (24 janvier 2018)

- **17,1 millions** de résidents permanents exposés aux différentes conséquences des inondations par **débordement de cours d'eau, dont 16,8 millions en métropole.**
- **1,4 million** d'habitants exposés au risque de submersion marine.
- Plus de **9 millions** d'emplois exposés aux débordements de cours d'eau et plus de **850 000** emplois exposés aux submersions marines.
- **20%** des habitations exposées aux submersions marines sont de plain-pied.



# Les différents types d'inondation

On distingue différents types d'inondation :

- crue ou débordement de cours d'eau,
- ruissellement en surface,
- submersion marine,
- remontée de nappe phréatique,
- rupture d'ouvrage,
- autre : débordement de lac, rupture de poche glaciaire, réseau d'eaux pluviales, etc.

# Inondations en Essonne

Cécile Chevallier | 31 mai 2017, 21h24 | MAJ : 01 juin 2017, 12h09 | le Parisien

Du 28 mai 2016 au 10 juin 2016, une crue classée cinquantennale, 115 communes ont été touchées en Essonne par d'importants épisodes de crues provoqués par des intempéries exceptionnelles.

Aides apportées dans ces lieux sinistrés par le département :

- 2 000 personnes évacuées ,
- 2 896 interventions dans 156 villes par les services de secours,
- 115 communes ont été déclarées en situation de catastrophe naturelle, principalement situées dans les vallées de la Seine, de l'Yvette, de l'Yerres, de l'Essonne et de l'Orge. »
- 1,5 M€ d'aides débloquées par le département pour les particuliers,
- 487 exploitations agricoles ont été touchées par ces intempéries un fonds de 420 000 € a été ouvert.
- 120 000 € pour aider les sinistrés à réintégrer leurs logements .
- Investir pour « limiter les dégâts au maximum ». Le département, qui a déjà dû « déboursé » 433 000 € pour réparer les routes inondées et abîmées, compte dépenser encore plus. Nous avons ainsi signé un contrat annuel pour une trentaine de bassins de retenue. » Sur les 815 000 € de travaux estimés par les syndicats des eaux pour élaborer un programme de lutte des inondations, le département finance 220 000 €, avec au total 460 000 € d'aides exceptionnelles au titre de la politique de l'eau des collectivités.

# IMPACT PSYCHOLOGIQUE POST-INONDATIONS EN ZONE DE MONTAGNE : EFFETS À COURT, MOYEN ET LONG TERME

## Résumé

- En juin 2013, des inondations importantes ont frappé les départements des Hautes-Pyrénées (65) et de la Haute-Garonne (31), entraînant de **fortes perturbations et de nombreux dégâts matériels**. Ce type de catastrophe naturelle étant connu pour avoir des **effets sur la santé mentale de la population touchée à court, moyen et long termes**, une étude de l'impact psychologique de cet événement a été réalisée. **Cette zone d'étude regroupait 13 299 personnes, 6 421 hommes et 6 878 femmes. L'objectif était de cibler un tiers de la population des quartiers les plus touchés par les inondations, soit 848 personnes. Elle a privilégié deux approches :**
  - pour les **effets à court terme**, une étude de séries temporelles a été effectuée afin d'évaluer les troubles psychologiques à **trois semaines** des inondations et à partir de la **délivrance de psychotropes** dans les bases de données médico-administratives du Système national inter-régime de l'Assurance maladie (Sniiram).
  - pour les **effets à moyen et long termes**, une **enquête de cohorte prospective** en population par auto-questionnaire à quatre et 16 mois de l'évènement a été réalisée. Elle incluait les habitants de **quatre communes diversement touchées par les inondations ;**

**Résultats : Aucun impact significatif immédiat sur la délivrance de psychotropes en post-inondations n'a été noté. En revanche, les résultats de l'enquête de cohorte montrent l'existence d'un impact psychologique (symptomatologie de stress post-traumatique, dépressivité), accentué par les difficultés financières.**

**Les conclusions de ces études soulignent l'importance de tenir compte de l'impact des inondations sur la santé mentale. Les recommandations seraient, de mieux cibler, dans les jours qui suivent les inondations, les populations les plus à risque de subir un impact à court et moyen termes, notamment celles ayant subi d'importants dégâts matériels, afin de leur proposer une prise en charge adaptée.**

Anne Guinard<sup>1</sup> (anne.guinard@santepubliquefrance.fr), Fabiola Dogué<sup>1</sup>, Yvon Motreff<sup>2</sup>, Philippe Pirard<sup>2</sup>, Sarah Gorla<sup>2</sup>, Stéphanie Rivière<sup>1</sup>, Damien Mouly<sup>1</sup> *1 Santé publique France, Cellule d'intervention en région Occitanie, Toulouse, France*  
*2 Santé publique France, Saint-Maurice, France.*

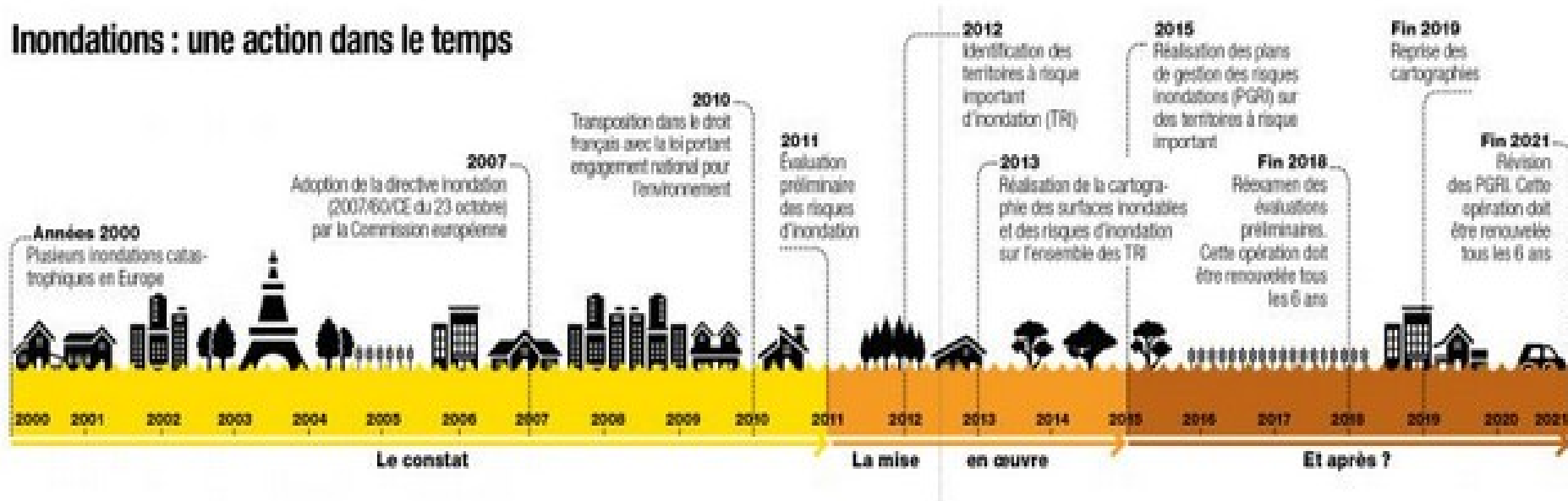
# Actions de Prévention

- **La Gestion des Risques d'inondation** s'inscrit dans le cadre de la **directive européenne 2007/60/CE**, dite « **directive inondation** ». Celle-ci a été transposée en droit Français dans la loi LENE du 13 juillet 2010 et dans le décret N°2011-227 du 2 mars 2011, relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.
  - **au niveau national,**
  - **du bassin versant Seine Normandie,**
  - **du bassin versant de l'Orge/Yvette.**
- **L'objectif de cette directive** est de fournir un cadre aux États membres pour **réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel.**

# Lutte contre les inondations au niveau national

## Evènements historiques marquants

### Inondations : une action dans le temps

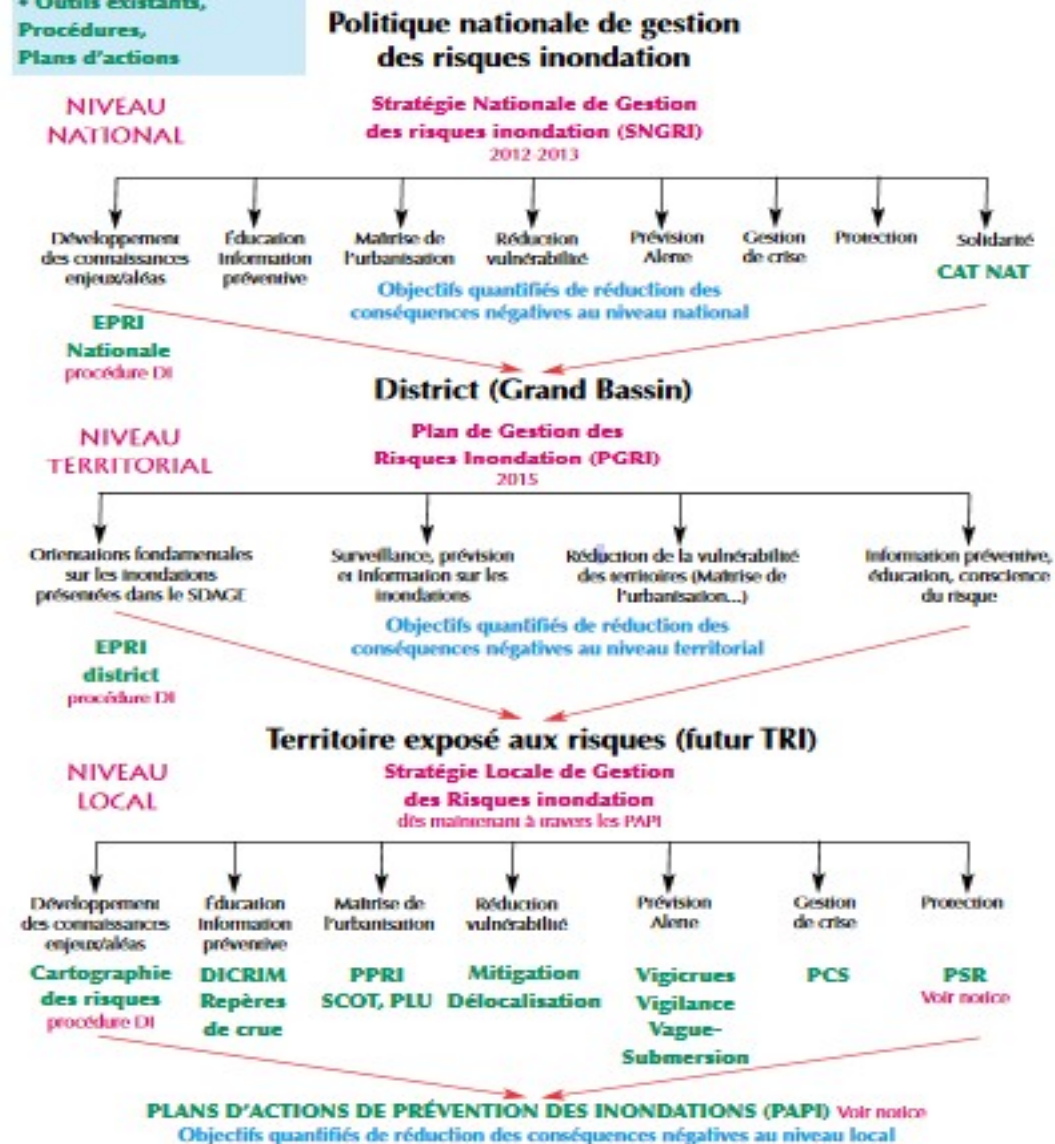


Crédits : MEEM

# Panorama de la politique nationale de gestion des risques inondation

## LÉGENDE

- Niveau d'intervention
- Démarches
- Outils existants, Procédures, Plans d'actions







**Yvelines**  
Le Département

## PAPI d'intention Orge-Yvette

### Etat des lieux de la lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Orge et de l'Yvette



#### CONSULTING

Version Octobre 2017

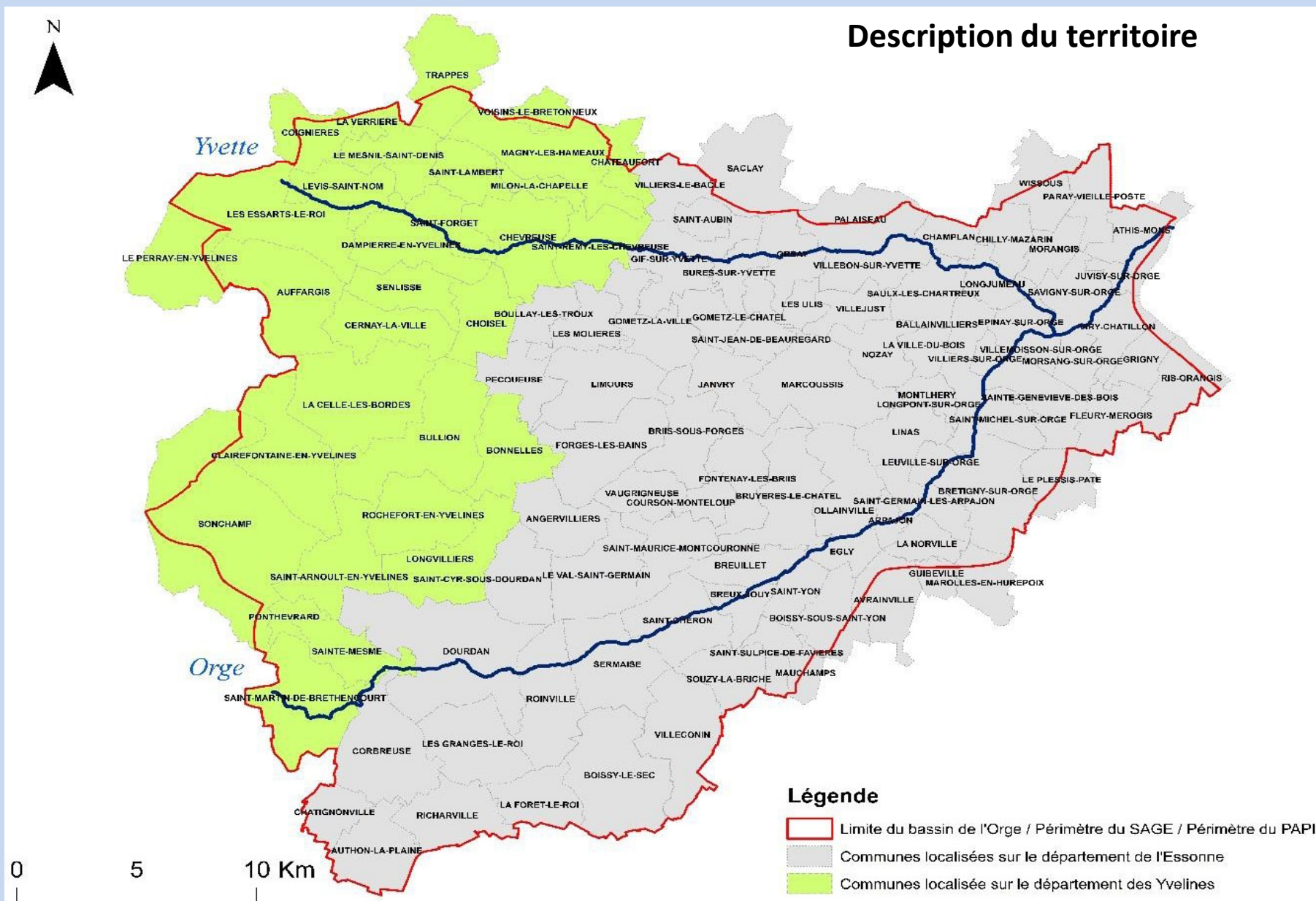
SUEZ Consulting  
Parc de L'Île  
15-27, Rue du Port  
92022 NANTERRE cedex

Océans, Fleuves et Ressources

*La répétition des crues débordantes sur le bassin versant (14 crues débordantes constatées ces 50 dernières années) et touchant principalement les communes urbanisées du territoire, légitime l'engagement d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations dans les meilleurs délais.*



# Etat des lieux de la lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Orge et de l'Yvette PAPI d'intention Orge-Yvette



# Plan d'Action de Prévention des Inondations

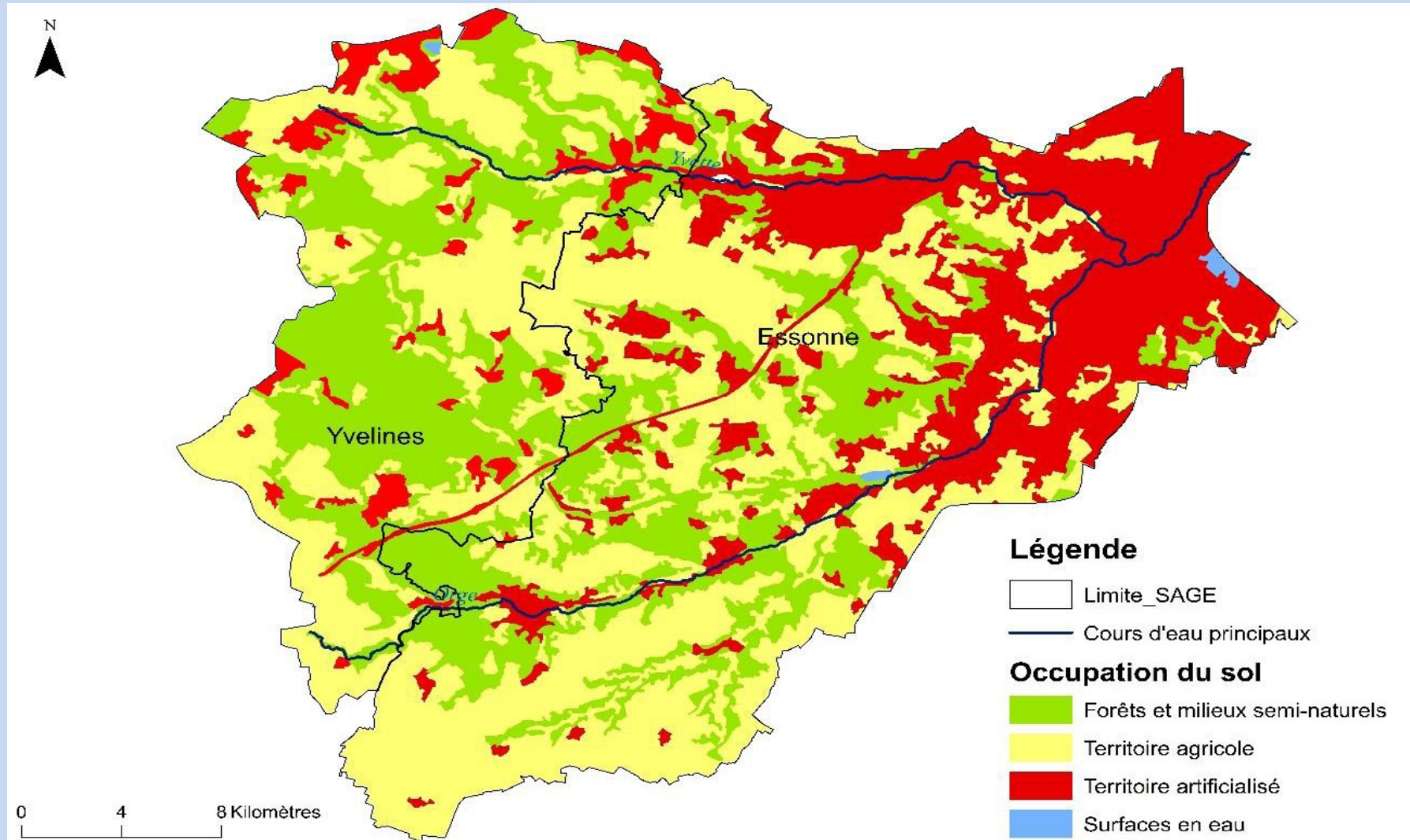
## Objectif

- La démarche PAPI a été engagée une première fois par la **CLE Orge-Yvette en 2011** mais n'avait pas aboutie.
- En **avril 2016**, le projet de PAPI a été relancé par la CLE et l'ensemble des acteurs du territoire. La crue importante de **mai 2016** est venue renforcer cette volonté et a justifié la nécessité de mettre en œuvre un **programme d'actions globale et cohérent** sur le territoire.
- La réalisation d'un PAPI d'intention préfigure la mise en place d'actions ou PAPI d'actions.

## BASSIN VERSANT Orge/Yvette

- Le territoire **Orge-Yvette** est constitué de **plateaux forestiers et agricoles** entaillés par des **cours d'eau** s'écoulant selon un axe Ouest-Est. Le **secteur amont** présente un **caractère rural** tandis que **l'aval** du secteur est marqué par une **urbanisation dense et ancienne**.
- Le **relief** du territoire présente de **fortes pentes** descendant des plateaux jusqu'aux vallées, contribue à aggraver les **effets des phénomènes météorologiques brusques**.

# Etat des lieux de la lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Orge et de l'Yvette PAPI d'intention Orge-Yvette

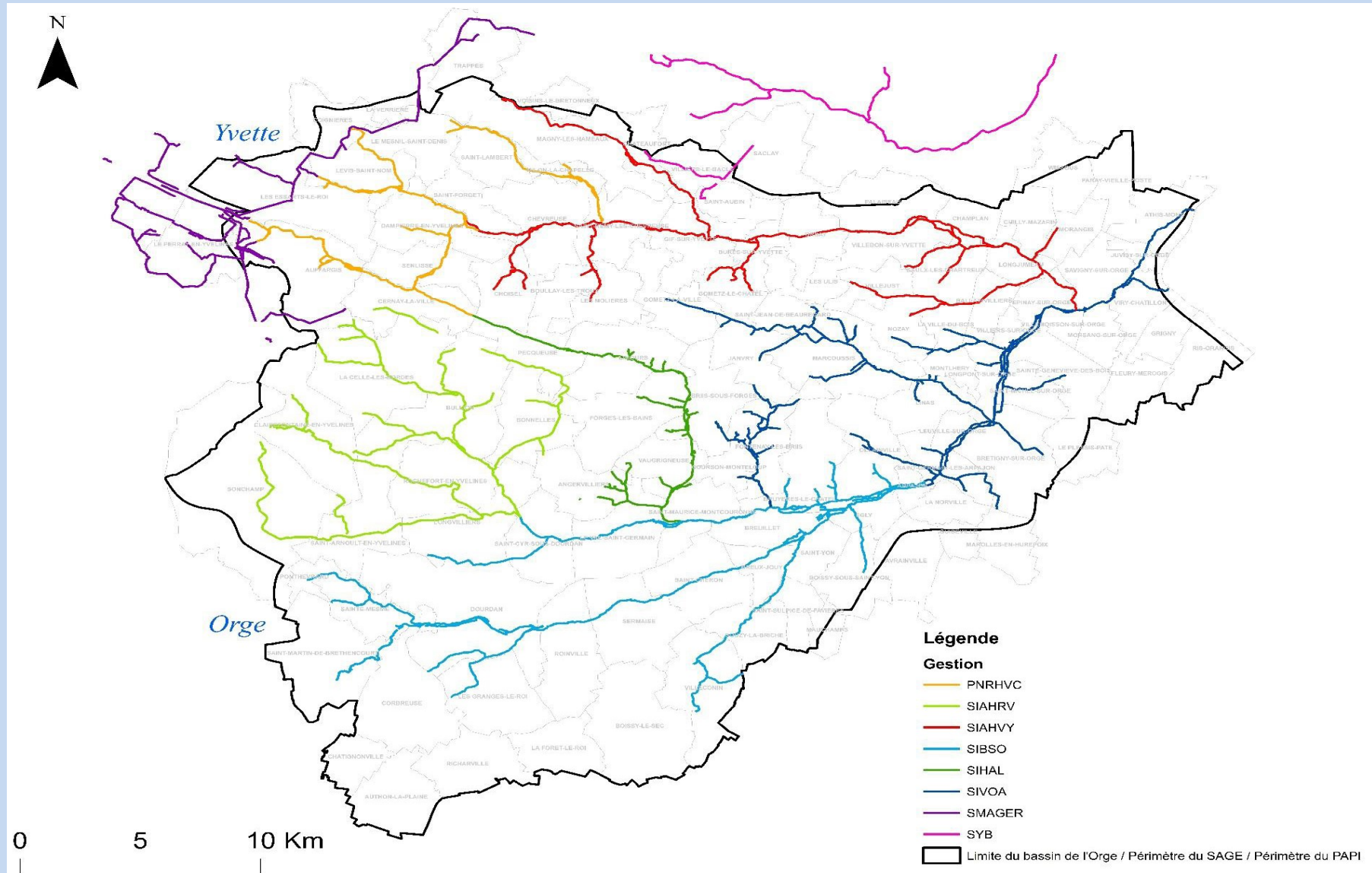


Carte de l'occupation des sols du territoire Orge-Yvette

# Réseaux hydrographiques et milieux humides



# Etat des lieux de la lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Orge et de l'Yvette PAPI d'intention Orge-Yvette



## Population impactée lors d'une inondation d'après les résultats de l'étude de 2008 réf : Papi d'Intention tableau 5

Nom de la commune	Nombre Total d'Habitants Touchés	% de la population totale Touchée	%de la superficie de la commune touchée
Bures sur Yvette	496	5,12	7,67
Gif-sur-Yvette	339	1.58	9.87
Longjumeau	1606	8.05	10.64
Orsay	498	3.07	3.64
Palaiseau	308	1.06	2.02
Villebon-sur-Yvette	346	3.69	4.43

# **CLE : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE site : [www.orge-yvette.fr](http://www.orge-yvette.fr)**

## **Objectifs**

- In.1 : **Elaboration et la mise en œuvre « Plan de Prévision du Risque Inondation »(PPRI)** par les services de l'Etat ;
- In.2 : **Prise en compte des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme;**
- In.3 : **Prise en compte des capacités d'expansion des crues dans les projets d'aménagement ;**
- In.4 : **Elaboration et la mise en œuvre d'un PAPI ;**
- In.5 : **Préservation des capacités d'expansion des crues** et la non-aggravation des conditions d'écoulement
- In.6 : **Coordination et la gestion des ouvrages hydrauliques par temps de crues ;**
- In.7 : **Restauration des capacités d'expansion de crues.**

**L'autre enjeu majeur du SAGE Orge-Yvette est la protection des zones humides**, qui passe par la préservation de leurs fonctionnalités et des services rendus aux milieux et aux territoires dans le cadre des futurs aménagements. Les objectifs indiqués dans le PAGD sont :

- ZH.1 : **Réalisation d'inventaires de zones humides ;**
- ZH.2 : **Prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement ;**
- ZH.3 : **Amélioration de la gestion et l'entretien des zones humides ;**
- ZH.4 : **Préservation des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme.**

**L'article 3 du Règlement du SAGE préconise la préservation des zones humides prioritaires en encadrant les installations, ouvrages, travaux ou activités entraînant l'impact ou la destruction de zones humides.**



# Cartographie des zones humides prioritaires

Carte ZH.2



Zones humides prioritaires

Délimitations :

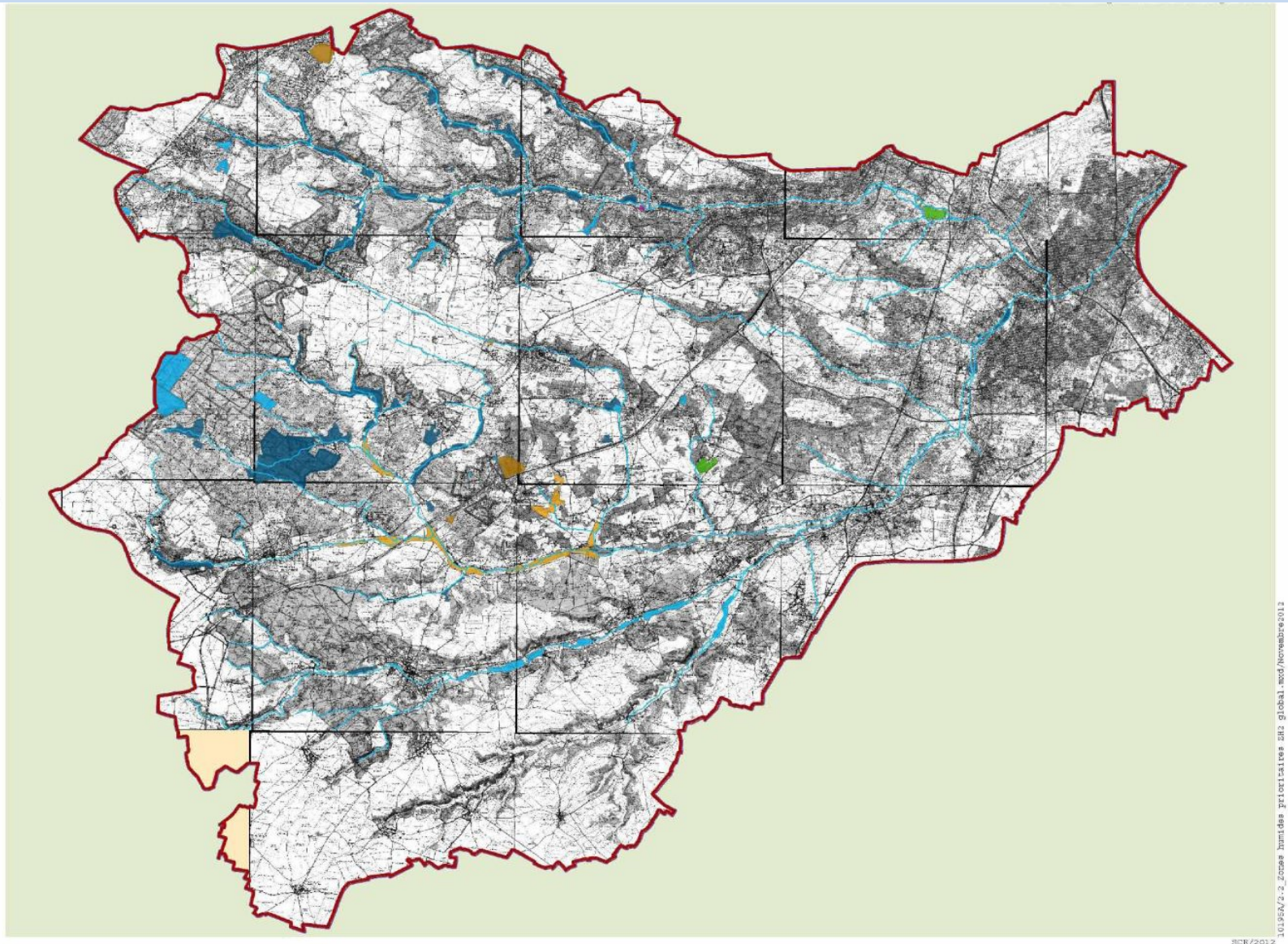
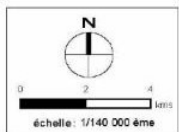


SAGE

Zones humides identifiées  
comme prioritaires

-  Biodiversité
-  Biodiversité, inondations
-  Biodiversité, inondations, qualité
-  Biodiversité, inondations, étiage
-  Biodiversité, inondations, qualité, étiage
-  Biodiversité, inondations, AEP, qualité, étiage

Sources, références :  
SIVOA, SIAH-VY  
SIVSO, PNR HVC



# SIAHVY Retour d'expérience post crise 2016



30.12.2017

# SIAHVY Retour d'expérience post crise 2016

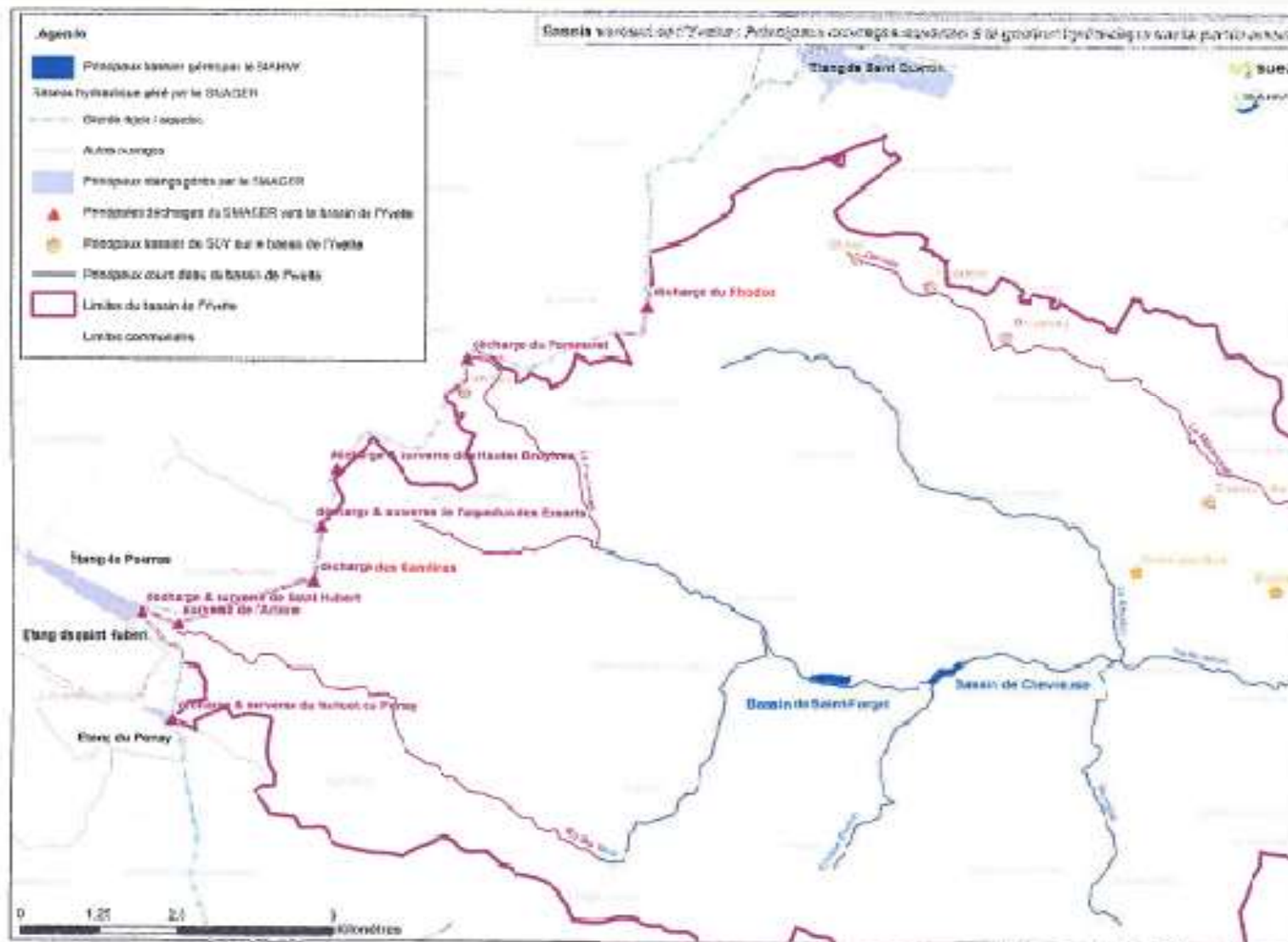


## Formalisation de la crue

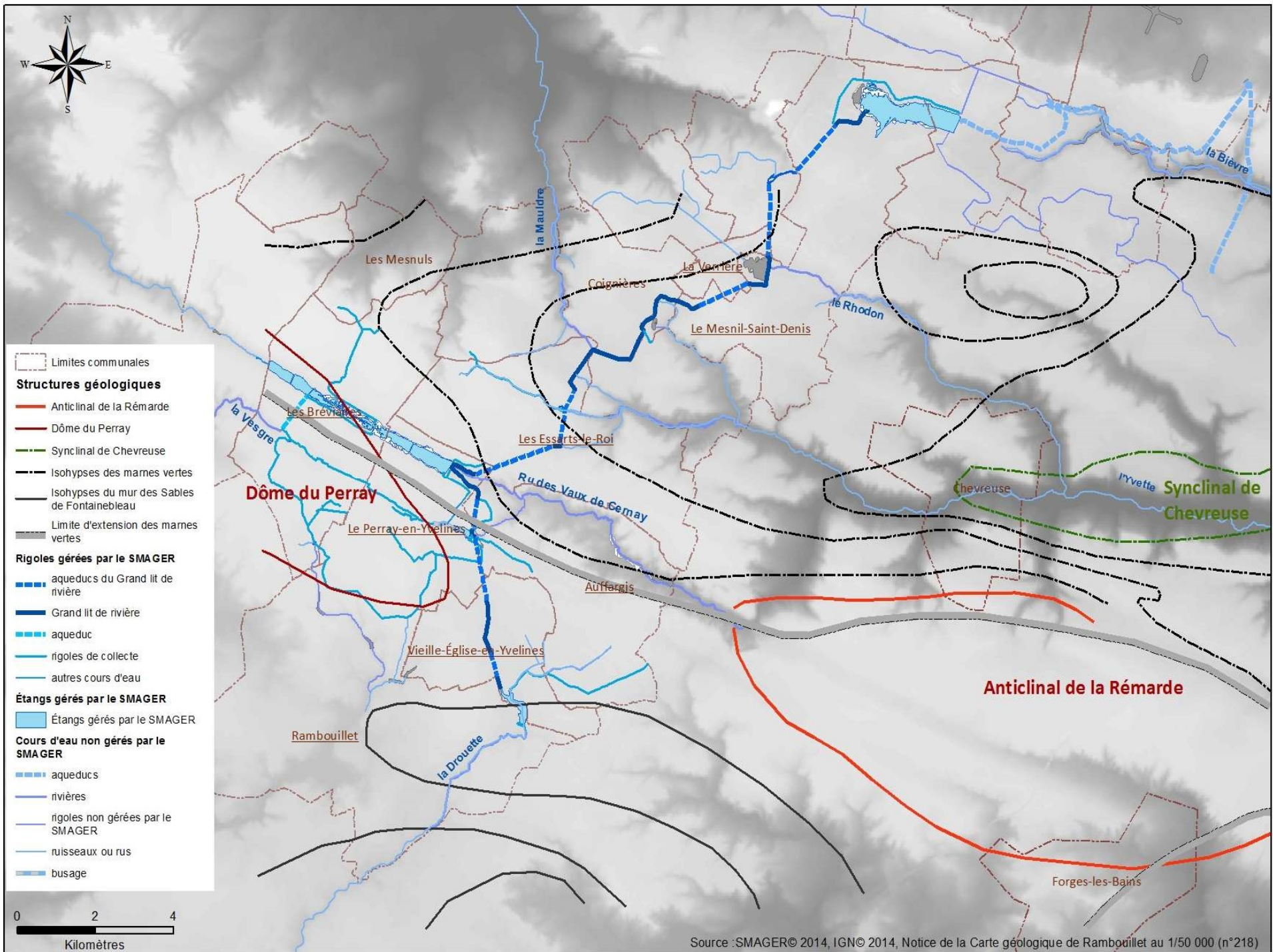
- Avant crue : vers une saturation exceptionnelle des sols,
- La crue : Des précipitations ayant généré des débits exceptionnels,
- Les outils de prévision et de suivi insuffisant pour une bonne anticipation de l'Evènement.

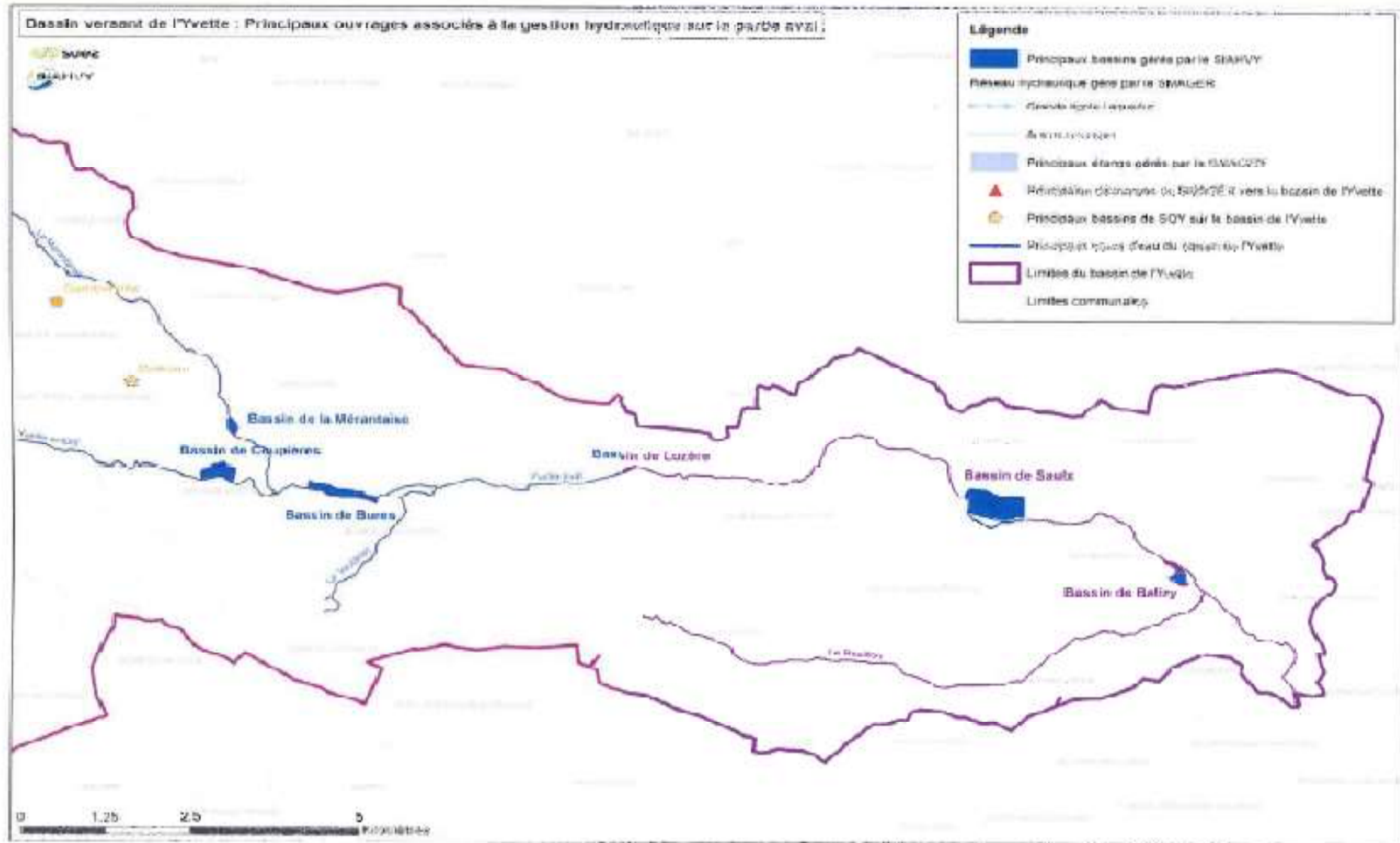


Figure 1 : Cumul des données RADAR Antilope de Météo France sur le bassin de l'Yvette entre le 29 mai et le 1<sup>er</sup> juin



## Partie amont





## Partie Aval

# Capacité de rétention SIAHVY

- 10 bassins de rétention et 3 structures dites réservoir,
- Volume utile de rétention : 1 831 000m<sup>3</sup> sur le territoire.
- Selon le SIAHVY : Pluviométrie mai/juin 2016 : Le volume total de précipitations estimé sur le bassin versant à l'amont de Villebon (station de jaugeage) est de l'ordre de **16 millions de m<sup>3</sup> entre le 29 mai et le 1er juin.**



# Programme d'actions pour le SIAHVY années 2016-2019



## L'outil de modélisation

### Principes

#### Un outil précis, à la résolution spatiale fine,

- Valorise la donnée topographique disponible sur la rivière et les ouvrages
- Ainsi que la données topographiques LiDAR du lit majeur

#### Calé sur des évènements récents,

- Crue de mai/juin 2016 : laisses de crue, enveloppe de la zone inondable, cinétique d'inondation,...

#### Prenant en compte

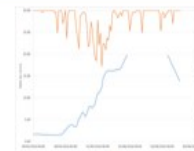
- Les ouvrages actuels
- Toutes les singularités du bassin versant

#### Et amené à « vivre » dans le futur en étant continuellement mis à jour

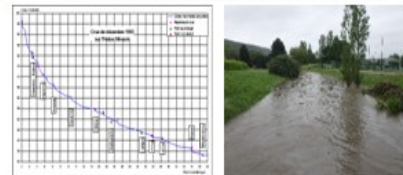
Un outil robuste, précis et confronté aux données de terrain récentes



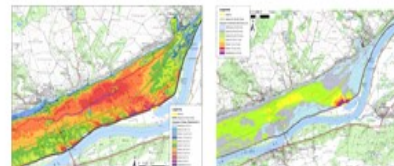
Modèle hydrologique



Modèle hydraulique



Outil cartographique



**Point 1 : Amélioration de la connaissance du risque,**

-Construction d'un outil de modélisation des écoulements, logiciels Mike Flood et Mike opérations

-Acquisition d'un outil de prévision des pluies, Licence Météo groupe

# Programme d'actions pour le SIAHVY années 2016-2019 (suite)

## Point 2 :

- Développement d'une culture du risque (laisses de crues- observations – écoute)

## Point 3 :

- Alerte et gestion de crise,
- Surveillance, prévision du risque des crues et des inondations,
  - ❖ Protocole de gestion des crues à l'échelle du bassin versant
  - ❖ Evolution du système
  - ❖ Test de la gestion de crue

# Programme d'actions pour le SIAHVY années 2016-2019 (suite)

## Point 4 :

### - Ralentissement des écoulements,

Promotion des solutions de gestion des écoulements :

- ❖ Politique foncière d'acquisition des zones humides,
- ❖ Développement de nouvelles zones de ralentissement dynamiques, (Orsay/Palaiseau ; Epinay sur Orge, Savigny, Moulin de la Bretèche au Moulin de Saulx),

## Point 5 :

### - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,

Au cas par cas



# Réduction des vulnérabilités

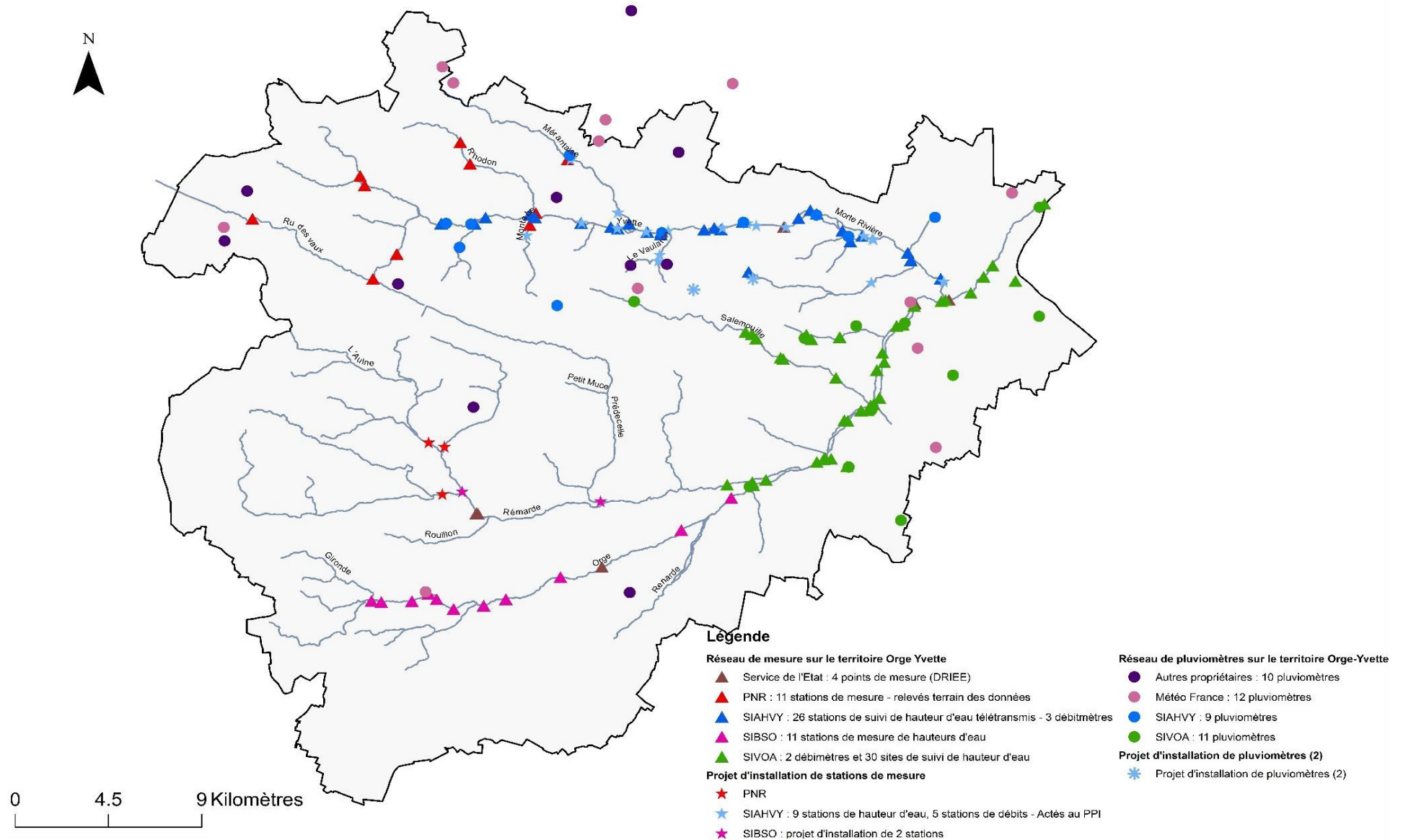
## Mesures mises en place par le SIAHVY

- Une **station de mesure de débits**, sur l'Yvette, à **Saint-Rémy-lès-Chevreuse**.
- **Plusieurs installations de débitmètres** sont inscrites au PPI du syndicat : **deux sur l'Yvette et trois sur ses affluents** (Mérantaise, Montabé et Vaularon).
- **Une série de sondes de mesures** de hauteurs d'eau va également être installée, **pour compléter les 26 sondes** déjà présentes : **neuf sur l'Yvette et quatre sur ses affluents** (Mérantaise, Vaularon, Angoulême, Rouillon).

Leur localisation a été identifiée et toutes les sondes sont déjà chiffrées. L'objectif est **d'équiper l'Yvette et tous ses affluents d'ici 2018**. Le SIAHVY réalise un travail de télégestion de ces ouvrages et de télétransmission des données en temps réel.

- **Renouvellement de sept pluviomètres**, et mise en place un **logiciel météorologique qui permettra d'avoir des courbes de prévision avec image radar**. Cet outil viendra consolider le modèle de prévision des crues en temps réel, en cours de construction.

# Réseau de suivi de mesure de débits et de hauteurs d'eau présent sur le territoire et projets de densification de ce réseau



## Mesures mises en place par le SIAHVY (suite)

- **Le SIAHVY et le PNR ont débuté une mutualisation de leurs données mesurées.** Actuellement, la fréquence d'enregistrement des stations du PNR va de la demi-heure à l'heure, mais il n'y a pas de télétransmission. Les données sont de fait récupérées une fois par mois par relevés de terrain.
- **Le Parc possède également un réseau participatif de pluviomètres** composés de bénévoles et de stations Météo France en accès libre. Sur le bassin versant de la Rémarde amont, **le PNR a installer fin 2017, trois stations de hauteurs d'eau.**
- **Le réseau du SMAGER** est instrumenté pour le suivi des débits, publié trimestriellement dans un bulletin hydrologique. Chaque ouvrage possède des courbes de tarage précises et contrôlées par les services de l'Etat. **Le SIAHVY s'est également rapproché du SMAGER pour prévoir l'installation d'une sonde de niveau d'eau au niveau du Haricot de l'étang du Saint-Hubert.**

# Service d'alerte et d'aide à la décision

Le **SIAHVY**, le **SIBSO** et le **SIVOA**, ont travaillé sur les modes **d'alertes** afin d'avertir les riverains exposés.

le **SIAHVY** a **acquis en 2017** un système : GEDICOM. Les objectifs de ce système sont les mêmes que ceux de VIGI'ORGE, avec une possibilité supplémentaire de sélectionner par zone géographique les personnes à contacter. Le système a été testé lors de la crue de mars 2017 et a témoigné d'un bon retour. Le système est ainsi effectif sur l'ensemble du territoire du SIAHVY depuis juin 2017.

Afin de tester la gestion de crise, les syndicats travaillent avec la Préfecture pour **l'organisation d'exercices de crise locaux d'ici 2018**, avec pour objectif la réalisation d'un exercice **type Sequana en 2019 – 2020**.

**Comment s'inscrire : site du SIAHVY [www.siahvy.org](http://www.siahvy.org)**



- [FAQ/Aide](#)
- [Conditions générales d'utilisation](#)

## Inscription au système d'alerte

Dès maintenant, inscrivez vous afin d'être référencé au mieux dans le cadre du système d'alerte mis en place par le **Syndicat de l'Yvette**.

**Ces informations resteront confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à un tiers pour le respect de votre vie privée.**

**Enregistrez-vous, quelques minutes suffisent !**

[S'inscrire](#)

## Espace Abonné

Déjà inscrit :

Identifiant : ?

Code Confidentiel : ?

OK

[Code confidentiel oublié ?](#)



# Service d'alerte et d'aide à la décision



## Bulletin d'informations n°8

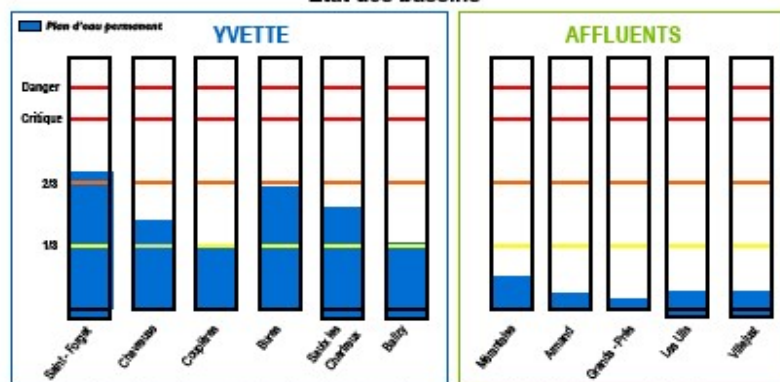
Etat de l'Yvette et de ses affluents le 05-01-2018 à 10:00



Le niveau d'eau au Moulin de la planche n'est pas préoccupant, nous sommes en **vigilance moyenne** par rapport aux prévisions météo.



### Etat des bassins\*



\*Carte de l'emplacement des bassins et des hauteurs d'eau sur le territoire du SIAHVY au verso du bulletin.

### Prévisions météorologiques

Vendredi 5	Samedi 6	Dimanche 7	Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10
Nuageux	Pluie intermittente	Pluie intermittente	Nuageux	Brume	Pluie intermittente
0,17 mm*	6,03 mm*	5,73 mm*	0 mm*	0,77 mm*	2,07 mm*

\* Moyenne des précipitations calculée sur les stations de Trappes, Toussus-le-Noble et Orly. Les précipitations de ce bulletin d'informations ne constituent pas une prévision.

Situation actuelle au dos de ce bulletin

En cas d'urgence, veuillez contacter l'astreinte du SIAHVY au 01 69 31 72 10

PROCHAIN BULLETIN D'INFORMATIONS LE 5 JANVIER A 16H00 SAUF EVENEMENT PARTICULIER

### Situation actuelle

Nom de la station	Cumul précipitations (mm)						
	Janv-18	Dernières 24h	Dernières 12h	Dernières 6h	Dernières 3h	Dernières 2h	Dernière heure
Moulin du SIAHVY	90,40	4,0	2,3	2,3	1,3	0,0	0,0
Pluviomètre Orly	33,5	0,0	2,4	2,4	1,0	0,0	0,0
Pluviomètre Toussus le Noble	39,9	6,2	2,5	2,5	0,4	0,0	0,0
Pluviomètre Trappes	40,3	7,6	2,8	2,7	0,1	0,1	0,1

Suite à ces fortes précipitations, une saturation des sols en eau a rendu impossible l'infiltration, ce qui a entraîné une hausse du niveau de l'Yvette et de ses affluents. Avec l'accalmie du jour, le SIAHVY optimise ses capacités de stockage en prévision de nouvelles précipitations attendues ce Week-end.

→ Le SIAHVY reste en alerte.

### Localisation des bassins de retenue et des stations de jaugeage sur le territoire du SIAHVY



#### Les bassins de l'Yvette

- 1 Saint-Forget
- 2 Chevreuse
- 3 Coupières
- 4 Bures
- 5 Sauts-les-Charreaux
- 6 Balizy

#### Les bassins des affluents

- 7 Mérantaise
- 8 Armand
- 9 Grand-Pré
- 10 Les Ulis
- 11 Villejust

#### Les stations de mesure

- 1 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- 2 Orsay
- 3 Villebon-sur-Yvette
- 4 Longjumeau

# Projets d'Aménagements Yvette par le SIAHVY

- **Projet de création d'une zone d'expansion de crue à Coubertin** en amont de St Rémy négociation avec le propriétaire. Madame le Maire de St Rémy, Vice-Présidente du SIAHVY chargée des relations avec le PNR, favorable à la création de cette zone d'expansion de crue.
- **Orsay**
  - Projet dit des « 9 arpents » allant de l'Université Bures /Orsay à Palaiseau :
  - Demandes de subventions importantes lancées,
  - Maîtrise d'œuvre et travaux dès 2018 pour la partie propre « 9 arpents »,
  - Réunions et études lancées sur la partie lac de Lozère (sujets pêcheurs et riverains).
- 3<sup>ème</sup> tranche de **restauration écologique de l'Yvette au niveau de Balizy.**
- **Sur l'ensemble des barrages**
  - **Création de déversoirs latéraux sur l'ensemble des ouvrages** : ce projet imposé par les nouvelles dispositions réglementaires est lancé et se développera progressivement.
- **Bassin de retenue de Saint-Forget :**
  - Bassin en domaine privé, convention de télégestion avec le SIAHVY : rétablissement en cours de la dérivation initiale du cours de l'Yvette de façon à ce qu'il ne passe pas par le bassin en régime normal, celui-ci pouvant alors mieux exercer sa fonction d'absorption en cas de montée des eaux.

# A ) Plateau de Rambouillet



**Etang de Saint Hubert rempli, 5-01-2018,**  
Photo P. Farret



Ouvrage d'art sur la grande rigole en sortie du l'Etang de Saint Hubert 14-10-2017 Photo P. Farret

# Ouvrage d'art sur une rigole en sortie du l'Etang de Saint Hubert 5-01-2018. Photo P. Farret



# Grande rivière sortie de l'Etang de Saint Hubert 5-1-2018

photo Pierre Farret





5-1-2018 photo Pierre Farret

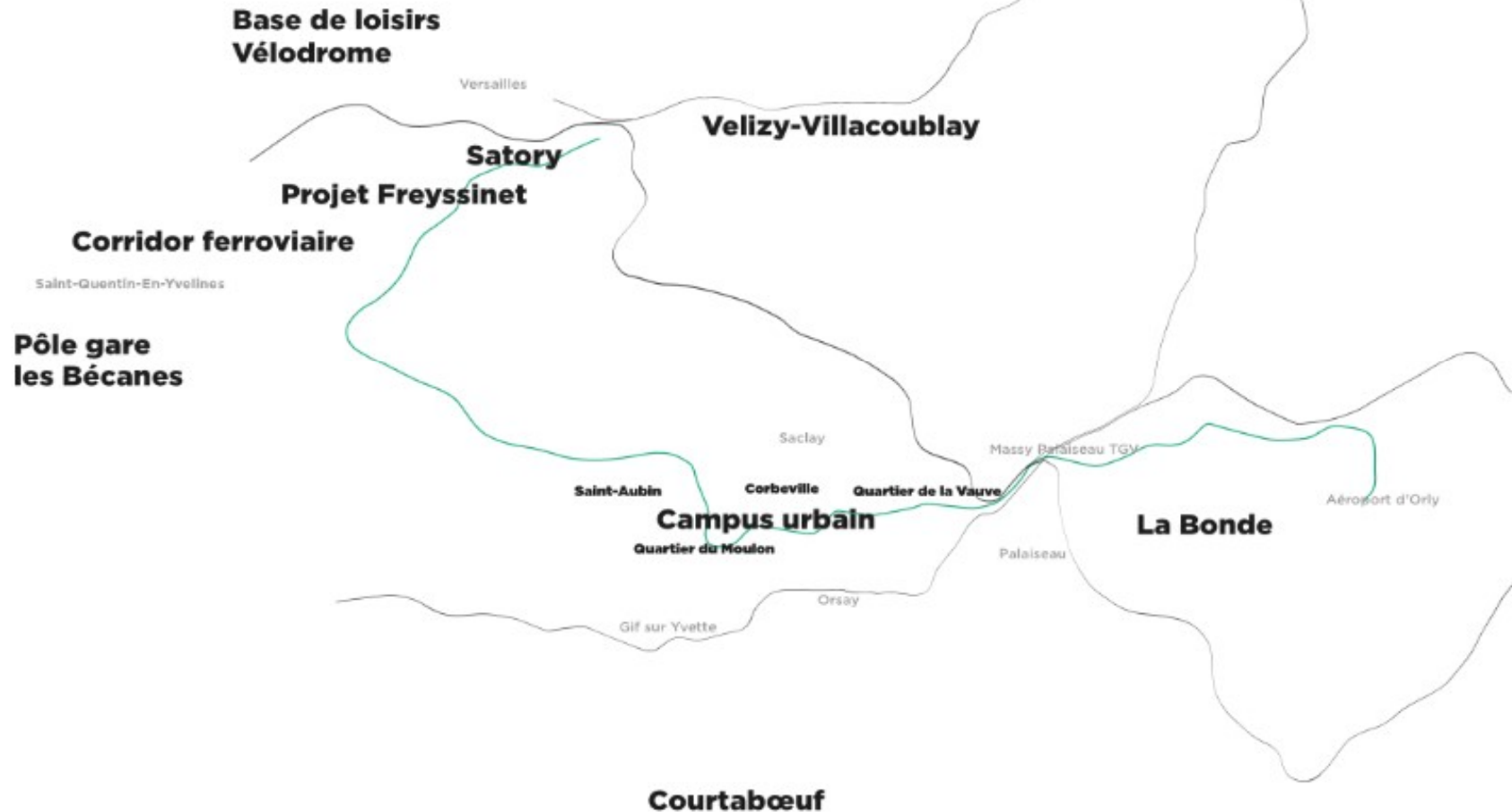
## SMAGER digues des Etangs du Plateau de Rambouillet

- Les digues des étangs **n'ont pas été modifiées depuis leur création**. Elles sont formées d'un **corroi de glaise damé d'environ 2 mètres de largeur**, sur toute la hauteur et la longueur de digue, qui assure l'étanchéité de l'ouvrage.
- **En aval du corroi, un mur en maçonnerie épaulé d'un remblai de terre permet de résister à la poussée de l'eau**. En amont, un contre mur en maçonnerie constitue la partie visible de la digue côté étang.
- Ces digues parfois supérieures à **7 mètres de haut**, appelées également barrages, font l'objet **d'un classement** au titre du code de l'environnement, comme ouvrages intéressant la sécurité publique. **A ce titre, le syndicat remplit des obligations de visites et d'entretien réguliers de ces ouvrages**.
- Compte tenu des mesures prises pour la sécurité des ouvrages et des personnes, **le stockage d'eau est aujourd'hui ramené à environ 4,6 millions de mètres cube**.
- Ils servent toujours pour le stockage des eaux et préservent les vallées des crues et des inondations. L'évolution naturelle des étangs crée des zones d'accueils extraordinaires reconnues pour l'avifaune.



# B) Plateau de Saclay : Eau et projets

Clef de Saint-Pierre



**Paris-Saclay • Campus Urbain • Versailles-Satory  
Ouest • Saint-Quentin-en-Yvelines**

# Projet sur le Plateau de Saclay

## et Conclusion de l'Etude eau : PRAXIS 2 Février 2014

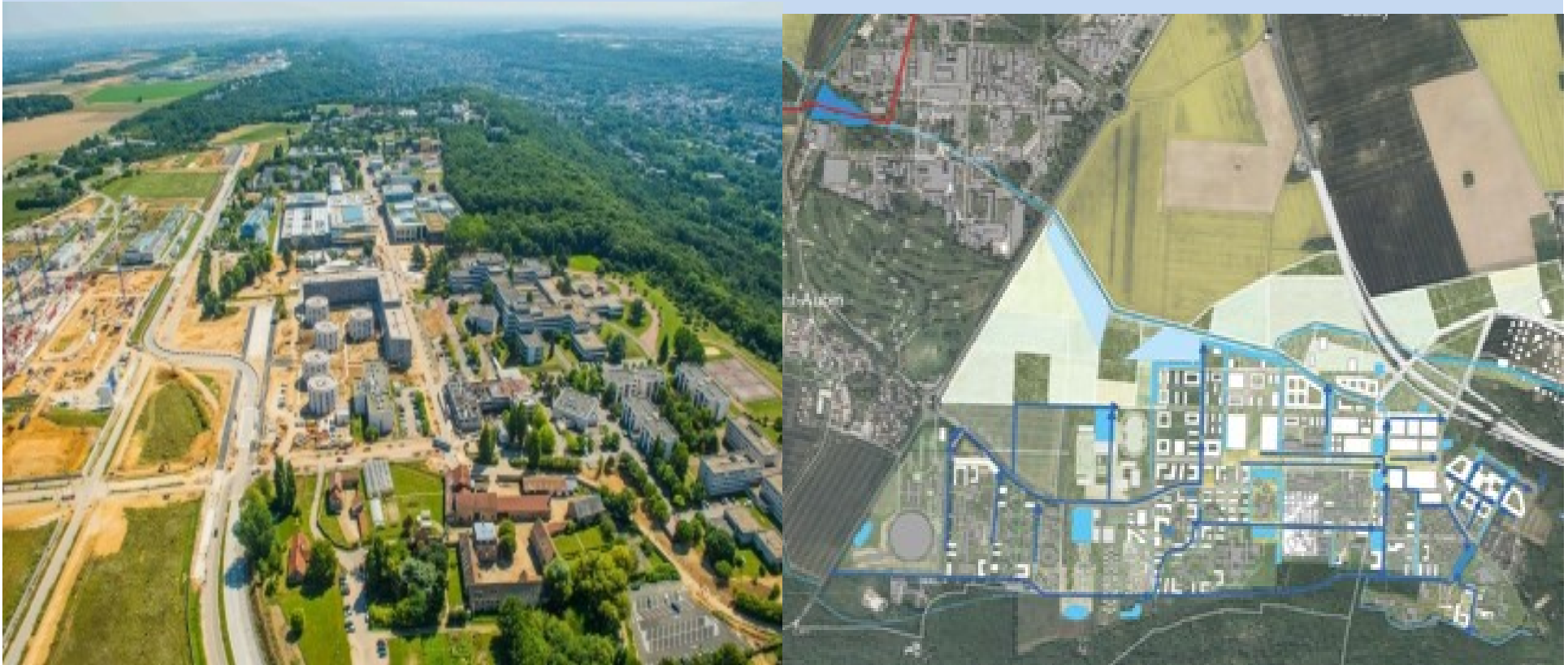
### Projet, chiffres clés :

- 430 000 habitants
- 265 000 emplois
- 15% de la recherche française rassemblé autour de l'Université Paris-Saclay
- 10 disciplines
- 300 laboratoires
- 65 000 étudiants
- 15 000 chercheurs

Les excédents de volume sont importants et ne pourront **pas être absorbés par les réseaux en cas de pluie de référence (50-100 ans) suivie ou précédée par une pluie 10 ans** si elles interviennent à 12 ou 24h d'intervalle.

**Ces volumes excédentaires devront impérativement être stockés dans des zones de débordement contrôlé** (terrains de sport, parkings, parcs ou zones spécifiques extérieures au quartier), comme prévu dans les principes concertés de gestion, objectif « Anticiper la gestion des événements exceptionnels au-delà des prescriptions existantes à l'échelle du plateau ».

# Plateau de Moulon



Rétention de l'eau à la parcelle, au quartier et sur le plateau de Moulon

# Rétention secteur du Moulon

Espace	Volume BA1 (m <sup>3</sup> ) Etat existant	Volume BA1 (m <sup>3</sup> ) Etat 2017 - 2019	Volume BA1 (m <sup>3</sup> ) Etat à terme
TCSP	0	392	392
PCRI + DIGITEO	818	818	692
IPS2	541	541	541
IUT	1059	1059	1059
PIUO	398	398	398
CNEF Nord	410	0	0
CNEF Sud + Maison Ingé + LGEP + Logement	1297	986	986
ECPB	0	228	228
Enseignement de la physique + Bâti Lieu de vie	0	172	172
Secteur parc Orsay	1245 + 808	1245 + 808	673 * + 808
Logement Lisière	0	146	146
BPC Ouest	0	189	189
BPC	0	273	273
Logement le long de PIUO	0	108	108
Urban Football	0	88	88
QET	0	0	990
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>6576</b>	<b>7451</b>	<b>7743</b>
SUPELEC	2323	549**	0***
<b>TOTAL (1)</b>	<b>8899</b>	<b>8000</b>	<b>7743</b>
<b>* (V50 Parc Orsay)</b>			<b>+ 466</b>
<b>TOTAL (2)</b>			<b>8209</b>
BASSIN PA5		0	0
<b>TOTAL (3)</b>		<b>8000</b>	<b>8209</b>

\*\* : Stockage V50 = 1592 - 549 (stockage BA1) = 1043m<sup>3</sup> à stocker sur CPS4 + CDS

\*\*\* : Stockage V50 = 1592m<sup>3</sup>  
à stocker sur CPS4 (1000m<sup>3</sup>) et sur prairie événementielle et/ou Supélec (600m<sup>3</sup>)

# Plateau de Moulon 9-01-2018 Photo P. Farret



# Plateau de Moulon

9-01-2018 Photo P. Farret





9-01-2018 Photo P. Farret



26-01-2018 Photo P. Farret





**26-01-2018** Photo P. Farret

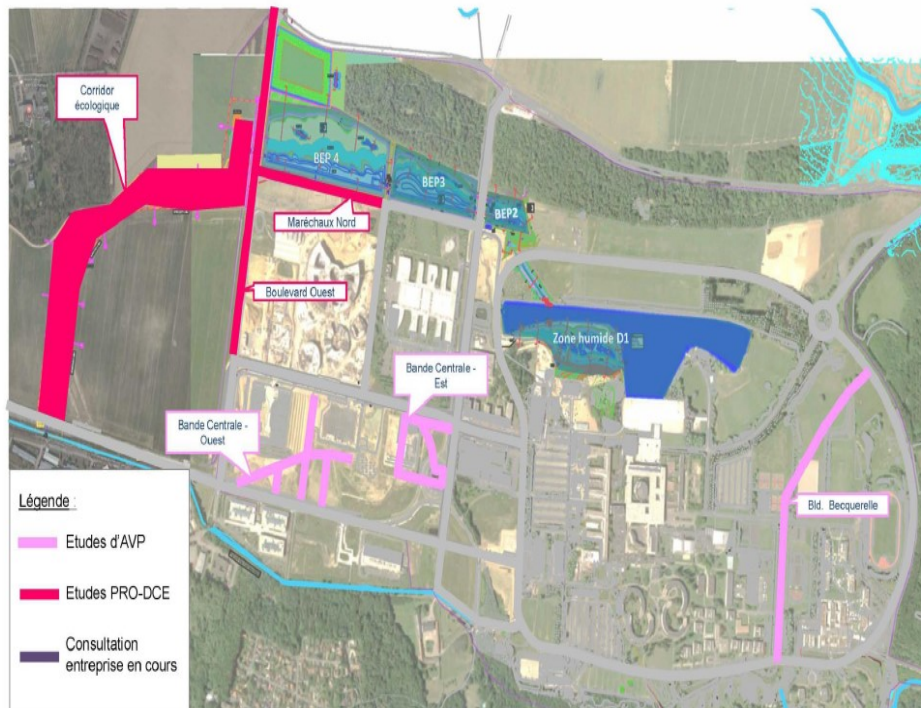


**26-01-2018** Photo P. Farret

# Quartier de Polytechnique

PARIS-SACLAY

Voiries et espaces publics – Quartier de l'Ecole polytechnique



36

Bassins de Polytechnique

# Projet Corbeville Paris-Saclay

Vote le jeudi 30 juin 2016, par le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay : zone d'aménagement concertée du quartier de Corbeville sur les communes d'Orsay et de Saclay.



Corbeville aujourd'hui



**jeudi 23 novembre 2017 : Information EPAPS concernant la gestion hydrologique du quartier de Corbeville aux Associations.**

# Présentation du périmètre prévisionnel de la ZAC



## Corbeville dans le CDT (Contrat de Développement Territorial)

- Le projet du secteur de Corbeville fait l'objet d'une fiche dans le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud signé le 5 juillet 2016 laquelle détaille les objectifs stratégiques suivants :
  - Développer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, de commerces et d'équipements, en particulier culturels et sportifs ;
  - Aménager l'articulation entre les quartiers de l'École polytechnique et de Moulon ;
  - Intégrer le quartier dans son environnement : développer le rapport aux coteaux boisés et aux espaces agricoles ;
  - Travailler les liens plateaux-vallée ;
  - Intégrer le métro et le TCSP dans un maillage viaire reconfiguré.
  
- Le CDT aborde également :
  - Le projet d'hôpital
  - L'implantation d'un lycée international
  - Le réaménagement de l'échangeur

# Enquêtes publiques 2017 et Plateau de Saclay

V.Y.F. ne discute ni de l'opportunité ni de la nécessité du projet. Son action se concentre sur l'aspect environnemental et sécuritaire dans le cadre de l'eau sous toutes ses formes, dans le respect de la Loi.

## **1) Aménagement de la RD 36 en plateforme multimodale. Section entre le poste EDF de Villiers-le Bâcle et la rue de la Martinière à Saclay « Place du Christ élargie »**

**Dossier de demande d'autorisation « Loi sur l'eau » au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement. Projet Conseil Départemental de l'Essonne du 13 mars au 21 avril 2017**

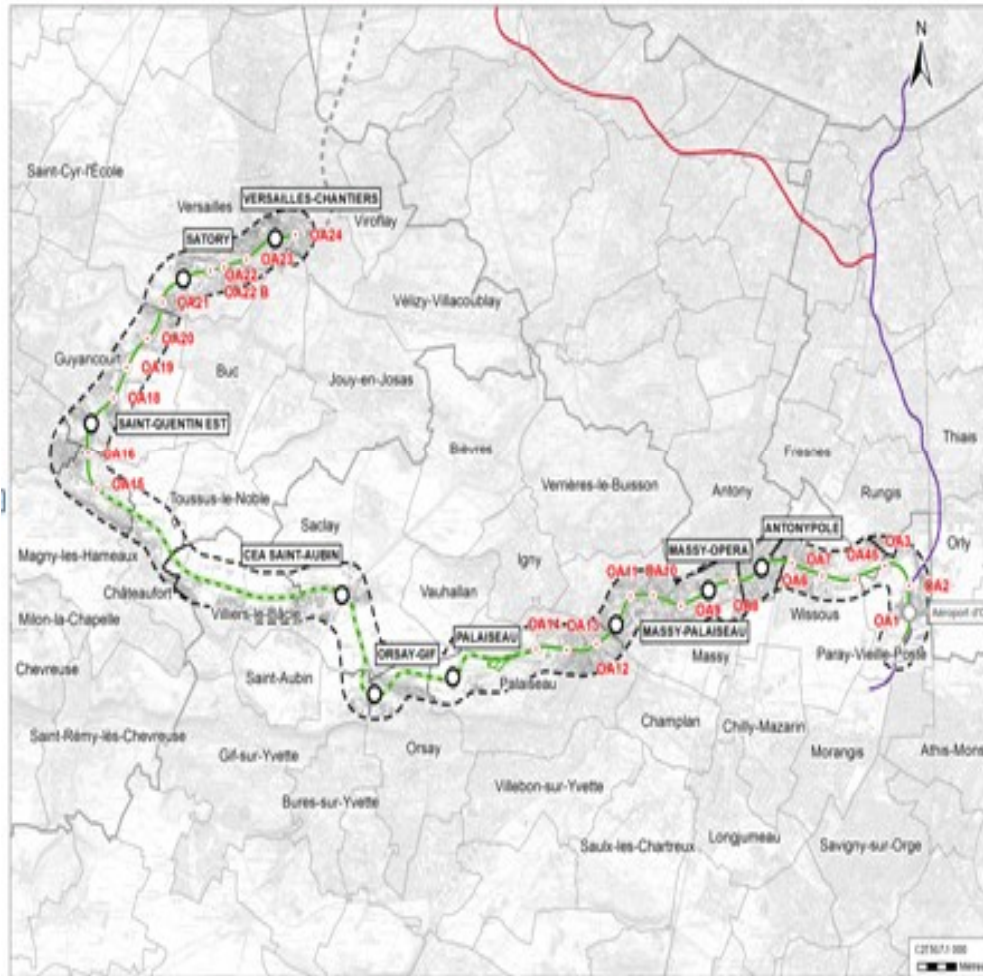
### **Avis de VYF défavorable**

**Raisons : Absence de vision globale :** c'est une **enquête parcellaire** qui ne prend en considération qu'une petite portion d'aménagement du plateau qui va être totalement transformé puisque après les aménagements du Moulon, du secteur de la Vauve, maintenant est acté que la zone de Corbeville va être construite et imperméabilisée. **Ce qui conduit à un « saucissonnage », contraire à la Directive du Parlement Européen et du Conseil 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, transposée par l'article 221 de la loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ou Grenelle 2.**

**« La sensibilité des émissaires naturels en aval du plateau de Saclay aux inondations est réelle : en effet, les cours d'eau l'Yvette et la Bièvre ne sont pas capables d'assurer l'évacuation des débits de pointe engendrés par les nouvelles urbanisations du plateau de Saclay » (.3.1.4.3.2 Problématiques identifiées liées à l'hydrographie)**

# Enquêtes publiques 2017 et Plateau de Saclay

Ligne 18 entre les gares Aéroport d'Orly et Versailles Chantiers



## 2) DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, LIGNE 18 : AÉROPORT D'ORLY (exclue) – VERSAILLES CHANTIERS

5 Décembre 2017

- Trois points à améliorer : les arbres et la végétation ; le devenir de la terre et l'Eau.
- Conclusion de VYF : avis défavorable à ce dossier Loi sur L'Eau.

Aspect qualitatif traité positivement.



# Rigoles du Plateau de Saclay

## A quand la reconnexion de la rigole de Corbeville ?



Rencontre du Syndicat SYB le 11-05-2017  
Jean Havel, Adrien Magnier

## C) Bassin versant du Vaularon Gif/Chevry



Bassin du Bois Carré, Gif sur Yvette

30.12.2017

# Actions menées pour lutter contre les inondations sur le Bassin versant du Vaularon



**Vanne sur la Frileuse**



**Eaux de ruissellement du coteau de la Frileuse**

# Schéma Directeur de Ruissellement des eaux du Bassin versant du Vaularon.

- **SIAHVY** considère que les modèles disponibles au SIAHVY **ne permettent pas de décrire la totalité du ruissellement du bassin versant du Vaularon.** La modélisation des terres agricoles de Gometz serait en particulier difficile.
- **Proposition** mieux intégrer cette étude dans celle prévue à la suite des inondations 2016 sur l'ensemble de la vallée de l'Yvette et de ses principaux affluents dont le Vaularon. Une approche par segment (Baratage, Grands Prés, etc., ).
- **VYF** réaffirme le **caractère nécessaire** de cette étude qui est une pièce manquante majeure pour une bonne prise en compte des évolutions depuis la précédente étude qui date de près de 15 ans, ainsi que des évolutions futures en matière de constructions et d'évolution de l'activité agricole.

**VYF rappelle qu'il y avait un accord unanime des Maires des trois communes concernées : Bures, Gometz le Châtel, et Gif (rencontre préfecture 2016).**

## Bassin versant du Vaularon à Gometz le Châtel

- Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme sur le périmètre d'étude **des zones humides** présumées au titre de l'article L141-51 du code de l'urbanisme.

Définit un périmètre de constructibilité limitée dans des zones humides (ou présumées). **Secteur, situé principalement autour des Grands Prés en fond de vallée** (Investigations par le SIAHVY ).

- Aménagement paysagé au bord du rond-point Saint Nicolas (nappe afférente).

# D) Actions menées pour lutter contre les inondations sur le Bassin versant de l'Yvette BURES



## Suppression du risque de rupture du Bassin de Bures et optimisation de son fonctionnement

### CONSTATS :

1<sup>ère</sup> phase réalisée en 2015.  
 Risque de perte du volume utile par sédimentation  
 Déversoir de sécurité insuffisant pour la crue de danger et/ ou T=1000 ans.  
 Possibilité d'optimiser le moulin Guibert pour la gestion des crues ou pour la crue T=1000 ans.

### PRESENTATION:

Suite aux différents remplissages, le volume utile initial a pu diminué. Une étude peut quantifier l'augmentation du volume utile du Bassin.  
 Sur la base des résultats de l'étude hydraulique, 2 scénarii doivent être étudiés :  
 Scénario 1: aménagement d'un déversoir secondaire uniquement par le bassin.  
 Scénario 2: aménagement d'un déversoir secondaire couplée avec une optimisation du moulin Guibert.

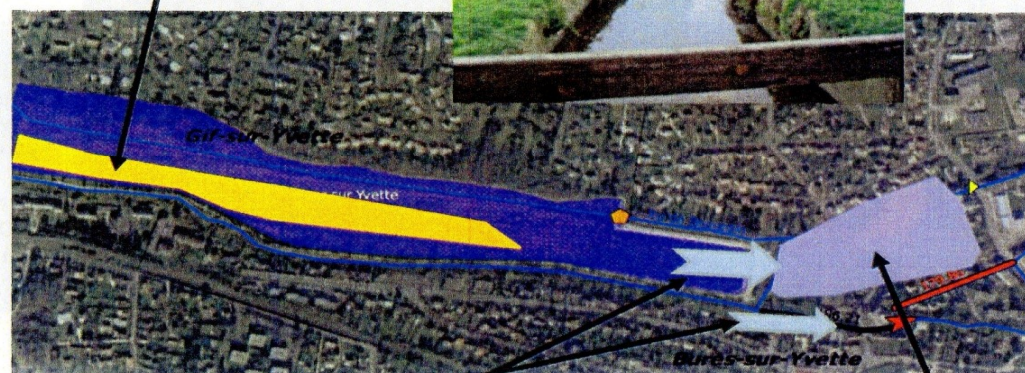
### MAITRISE FONCIERE

Interventions en propriétés privées nécessaires (Scénario 2).

### CONTRAINTES

Interventions en domaine privé (accord de tous les propriétaires).  
 Qualité des vases polluées ⇒ Surcoût important).  
 Risque de surcoût important pour le premier scénario (reprise complète du pont de la rue du Docteur Collé + impact important sur la digue).  
 Mise en place d'une convention avec le propriétaire du moulin.

Emprise disponible pour une augmentation du volume



Aménagement du déversoir(s) secondaire(s)

Secteur à protéger du risque de rupture

### ENJEUX :

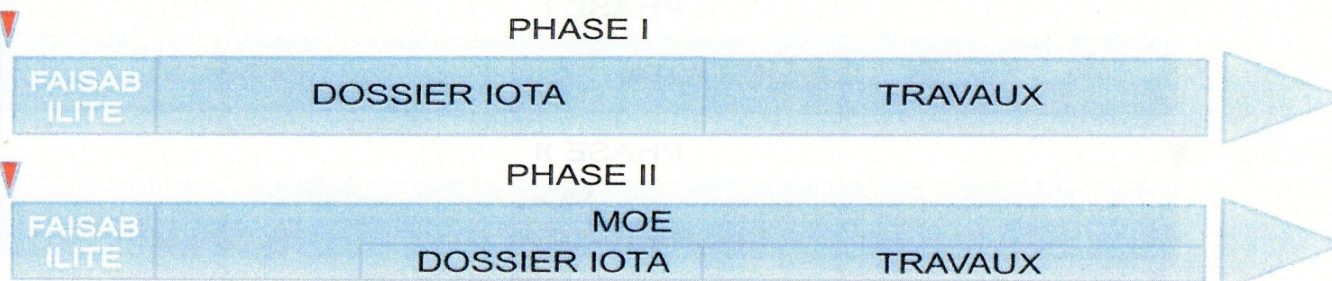
100%



### COÛT :

Phase I (augmentation du volume)  
 Faisabilité = 30 000,00 €  
 Travaux = 570 000,00 € (pour 30 000 m<sup>3</sup> supplémentaires)

Phase II (déversoir secondaires Moulin)  
 Faisabilité : 50 000,00 €  
 MOE : 75 000,00 €  
 Travaux : 1 380 000,00 €





### Bures sur Yvette

-**Problème du Moulin de Bures** : création d'une dérivation au niveau même du Moulin pour soulager le débit actuellement bloqué à ce niveau : question hydraulique compliquée par un dossier de succession non résolu à ce jour.

### **En cours**

- Plan communal de sauvegarde (PCS)
- Dicrim
- PLU

# PLU de Bures évaluation environnementale

**Le territoire communal est concerné par des enjeux environnementaux prégnants est soumise à évaluation environnementale :**

- **la préservation du patrimoine naturel et bâti et des paysages associés, notamment lié aux sites classés et inscrit du territoire (le parc du château « Grande Maison », le domaine de Launay et la Vallée de Chevreuse) ;**
- **la protection des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques associées, notamment en raison de la présence de l'Yvette, le Vaularon et de mares (dont le bassin de retenue des crues de l'Yvette de Gif-Bures), du coteau boisé de la Guyonnerie et des bois de la Garenne, de la Hacquinière et Marie, qui sont identifiés au SRCE comme réservoirs de biodiversité et porteurs de corridors écologiques, qui définit des objectifs de préservation et de restauration lorsqu'ils sont dégradés ;**
- **la présence de zones humides de classes 2 et 3 (au sens des enveloppes d'alerte zones humides en Île-de-France à préserver, situées au nord du territoire communal ;**
- **l'exposition de la population aux risques naturels d'inondation par débordement de l'Yvette et par ruissellement des eaux pluviales, et de mouvement de terrain par retrait-gonflement d'argiles (avec un aléa fort sur une partie de la vallée de l'Yvette) ;**



## 2) Dossier Assainissement





# Assainissement de GIF/Chevry

## Contrôles des conformités :

- à un rythme de **150 à 200** vérifications par **an**, dans le cadre du Contrat de Bassin (2012/2016).
- **en cas de vente** ; il est effectif sur GIF (non obligatoires réglementairement actuellement, mais recommandés et de plus en plus pratiqués par les notaires).

## Travaux assainissement selon le SDA, à Chevry

- Fin des travaux de mise à niveau et de réunification du réseau allant des 32 Arpents (Golf) de Chevry jusqu'à la Maison Forestière et la rocade de Beaudreville.
- Il reste un tronçon à faire aux Prés Mouchards en attente pour raison saisonnière, une 4ème tranche de travaux est programmée.
- Sur le secteur de Belleville, reprise de travaux sur les 5 rues restantes qui n'avaient pas été traitées dans la première tranche (coût plus de 1 million d'euros).
- Les travaux reprendront ensuite sur le secteur de Chevry (2020).
- La Grange Martin est en cours de réfection assainissement.

**Le nombre de SPANC (fosses septiques)** sont au nombre de 40 sur le périmètre de Gif et diminue d'année en année. A ce jour, la section basse du chemin de Moulon, pour des raisons d'altimétrie, restera en SPANC.

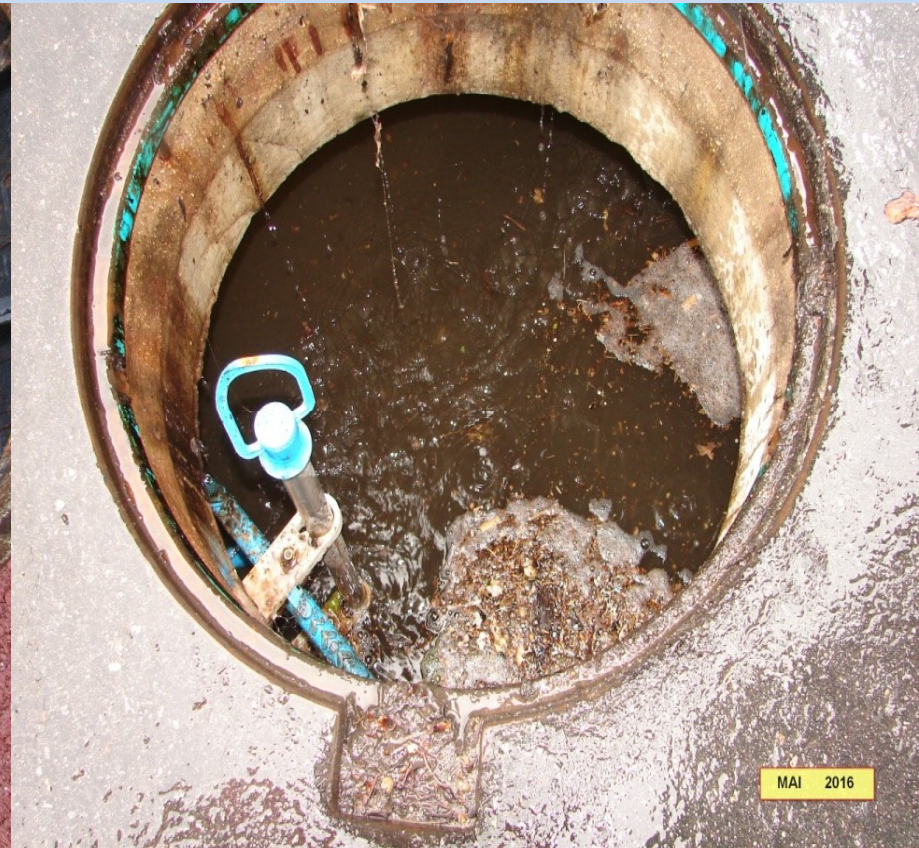
# Assainissement de Gometz le Châtel

## Déroulement des opérations d'assainissement dans le cadre du Contrat de Bassin,

Dans le cadre du Contrat de Bassin (2012) et du **Schéma Directeur d'assainissement ( 19 décembre 2012)** un certain nombre de **dysfonctionnements ont été révélés.**

- **fin de la phase 1** [(Avenue du Vaularon, Rue de Fromenteau, Avenue de Villeneuve et de la Pépinière, Rue Saint Nicolas, Rue de la Sablonnière soit un total d'ECPP **supprimées de 68 m<sup>3</sup>/j**], /**161 m<sup>3</sup> étude 2012.**
- par contre blocage au cours de la phase 2 car la réhabilitation par chemisage de plusieurs réseaux, initialement prévus, dans des sentes (Beauregard à Sente Saint Clair, à Vieux chemin : R274-R62, Sente Saint Clair R84-R268 et R69-R270 ne sont pas possible, il serait nécessaire d'ouvrir la chaussée, la topographie des lieux rend difficile les travaux et le rapport coût/bénéfice semble peu important (Eaux Claires, dans ces secteurs, quantifiées au moment de l'étude : 4,3 et 2,6 m<sup>3</sup>/j).
- **Projet** : la route Neuve bénéficiera en 2017/2018 de travaux de correction : **assainissement en assez bon état général selon ITV, intervention sur le réseau eaux pluviales par chemisage.** réfection de chaussée et enfouissement de réseaux électriques. Financements assurés par le CPS voirie, soutien en une seule fois sur Fonds de Concours (6 ans).

# Problème des Eaux Claires Permanentes Parasites et Météoriques



# Bures sur Yvette

## Etudes concernant les réseaux des eaux usées.

	COUT TTC
<b>Commandé en mai 2017</b>	
TRAVAUX RUE D'ARCACHON (devis du 10 mars 2017)	8 080,80 €
TRAVAUX DIVERSES RUES	11 695,22 €
Rue des Réservoirs, Passage de Vilvert,	
Rue d'Arcachon, 8 mai 1945	
<b>COUT TOTAL TRAVAUX</b>	<b>19 776,02 €</b>
DIAGNOSTIC RESEAUX GS L GARDEY PHASE 1 (ETUDES)	19 500,00 €
<b>COUT TOTAL ETUDES</b>	<b>19 500,00 €</b>
<b>Commandé été 2017</b>	
ITV RESEAUX ASSAINISSEMENT RUE DU GENERAL LECLERC	41 168,64 €
ITV RESEAUX ASSAINISSEMENT RUE CHARLES DE GAULLE	7 982,64 €
DIAGNOSTIC RESEAUX GS L GARDEY PHASE 2 (ETUDES)	9 549,00 €
<b>COUT TOTAL ETUDES</b>	<b>58 700,28 €</b>
<b>TOTAL ETUDES 2017</b>	<b>78 200,28 €</b>

# Travaux assainissement programmés Bures

PPI TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVISIONNEL EDITION DU 9 JANVIER 2018								
Opérations	Imputation budget	Période travaux	Montant estimé (en € TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Rue de GOMETZ</b>		<b>2017-2018</b>						
Réfection réseaux d'eaux pluviales	CPS	2 018	313 500		313 500			
Réfection réseaux d'eaux usées	DSP ASSAINISSEMENT	2017-2018	560 000	60 000	500 000			
<b>TOTAL OPERATION RUE DE GOMETZ</b>			<b>873 500</b>	<b>60 000</b>	<b>813 500</b>			
<b>Rue de la Hacquinière</b>		<b>2020-2022</b>						
Réfection réseaux d'eaux pluviales	CPS	2 020	504 000				504 000	
Réfection réseaux d'eaux usées	DSP ASSAINISSEMENT	2 019	482 920			482 920		
<b>TOTAL OPERATION RUE DE LA HACQUINIERE</b>			<b>986 920</b>			<b>482 920</b>	<b>504 000</b>	
<b>Rue du Général Leclerc (partie Sud)</b>		<b>2 019</b>						
Réfection réseaux d'eaux pluviales	CPS		9 600			9 600		
Réfection réseaux d'eaux usées	BUDGET ASSAINISSEMENT CPS		45 480			45 480		
<b>TOTAL OPERATION RUE DU GENERAL LECLERC (PARTIE SUD)</b>								
<b>Rue du Général Leclerc (partie Nord)</b>		<b>2 018</b>						
Réfection réseaux d'eaux pluviales	CPS		26 040		26 040			
Réfection réseaux d'eaux usées	BUDGET ASSAINISSEMENT VILLE		54 120		54 120			
<b>Rue Charles de Gaulle/ Rue du Docteur Collé (carrefour Grande Maison)</b>		<b>2 019</b>						
Réfection réseaux d'eaux pluviales	CPS		208 320			208 320		
Réfection réseaux d'eaux usées	BUDGET ASSAINISSEMENT CPS		231 300			231 300		
<b>TOTAL OPERATION CARREFOUR GRANDE MAISON</b>			<b>439 620</b>			<b>439 620</b>		
<b>Place de la Poste, rue AUDIN, Rue Descartes, Rue Charles de Gaulle</b>		<b>2 021</b>						
Réfection réseaux d'eaux pluviales	CPS	2 021	50 000					50 000

# Travaux assainissement programmés Bures

Réfection réseaux d'eaux usées	BUDGET ASSAINISSEMENT CPS	2 021	150 000 €				150 000 €			
Rue Voltaire ( bas, entre Hacquinière et		2 020				483 488 €				
Rue d'Arcachon (entre refoulement et les		2 021					21 463 €			
Chemin de l'ancienne Butte		2 021					71 660 €			
Rue du Parc		2 021					47 563 €			
Avenue de l'Yvette		2 021					115 754 €			
Avenue du Docteur ROUX		2 022						29 436 €		
Avenue du Maréchal FOCH		2 022						631 325 €		
Avenue Kléber		2 023							82 025 €	
Avenue Voltaire		2 023							42 821 €	
Avenue Circulaire		2 023							23 734 €	
Avenue des Fauvettes		2 023							62 388 €	
Le Pré Launay		2 023							436 775 €	
Rue de Montjay		2 023								51 062 €
Chemin du Barratage		2 023								39 626 €
Rue Claude MONET/ Rue Prokoviev		2 023								200 000 €
<b>TOTAL PPI PAR ANNEE</b>			<b>60 000 €</b>	<b>838 540 €</b>	<b>322 540 €</b>	<b>987 488 €</b>	<b>456 441 €</b>	<b>660 761 €</b>	<b>647 742 €</b>	<b>290 688 €</b>
	dont EP		51 000 €	336 540 €	268 320 €	555 000 €	50 000 €			
	dont EU - CPS			54 120 €	276 780 €	483 488 €	466 441 €	660 761 €	647 742 €	290 688 €
	dont EU - DSP		60 000 €	0 €	482 320 €	0 €				



### 3) Dossier Eau potable



**Usine de Méry Sous Oise/nano filtration**

# Eau et qualité : l'osmose inverse, André Loie

La recherche d'une eau « au robinet » la plus pure possible constitue un enjeu de santé publique indéniable.

- L'utilisation de la **technologie de purification de l'eau par « osmose inverse »**, s'appuyant sur les propriétés de diffusion de deux liquides à travers une membrane semi-perméable, **constitue l'une des solutions la plus prometteuse que l'on ait trouvée aujourd'hui** pour obtenir **une eau la plus pure possible, sans chlore, débarrassée notamment de calcaire, donc moins dure, et de nitrates,**
- Cette technologie, **remplaçant notamment l'usage de sels d'aluminium**, a maintenant dépassé le stade des laboratoires, et commence à être expérimentée au niveau de la distribution de l'eau potable en France,
- Expérience : le Syndicat des Eaux d'Ile de France, qui assure la distribution de l'eau à 150 communes de la Région Ile de France, dont Paris, a commencé à mettre en œuvre cette solution,

**Un premier projet a été lancé dès 2016**, en équipant l'usine d'Arvigny (20 000 m<sup>3</sup>/jour), **alimentée par l'eau très calcaire de la nappe de Champigny** au Sud-Est de Paris, d'une unité de traitement membranaire par osmose inverse basse pression. **Ce projet joue également le rôle de site pilote** pour la future filière de traitement des usines principales de production d'eau potable de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne. L'objectif est une mise en service au plus tard en 2020.

<b>Détail d'une facture Coût de l'eau HT.</b>	<b>Déc. 2011</b>	<b>Déc. 2012</b>	<b>Oct. 2013</b>	<b>Déc. 2014</b>	<b>Déc. 2015</b>	<b>Déc. 2016</b>	<b>Déc. 2017</b>
<b>Consommation eau hors abonnement</b>							
<b>Lyonnaise des Eaux ((LE) SUEZ</b>	<b>1,6602</b>	<b>1,7017</b>	<b>1,7511</b>	<b>1,7890</b>	<b>1,80</b>	<b>1,8004</b>	<b>1,7939</b>
<b>Agence de l'E. Seine-Normandie</b>	<b>0,0623</b>	<b>0,0663</b>	<b>0,0663</b>	<b>0,0663</b>	<b>0,0663</b>	<b>0,0676</b>	<b>0,0676</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>							
<b>LE réseau communal</b>	<b>0,5377</b>	<b>0,5532</b>	<b>0,5574</b>	<b>0,5669</b>	<b>0,5679</b>	<b>0,5653</b>	<b>0,5743</b>
<b>LE réseau intercommunal</b>	<b>0,1485</b>	<b>0,1622</b>	<b>0,1692</b>	<b>0,1709</b>	<b>0,1747</b>	<b>0,1773</b>	<b>0,1899</b>
<b>Commune de Bures</b>	<b>0,1479</b>	<b>0,1479</b>	<b>0,1479</b>	<b>0,1479</b>	<b>0,1479</b>	<b>0,1479</b>	<b>0,1479</b>
<b>SIAHVY</b>	<b>0,4050</b>	<b>0,4139</b>	<b>0,4230</b>	<b>0,4340</b>	<b>0,4340</b>	<b>0,4430</b>	<b>0,45</b>
<b>SIAAP</b>	<b>0,4550</b>	<b>0,4820</b>	<b>0,5250</b>	<b>0,5580</b>	<b>0,5580</b>	<b>0,5720</b>	<b>0,62</b>
<b>Organismes publics</b>							
<b>Lutte contre la pollution</b>	<b>0,3990</b>	<b>0,40</b>	<b>0,40</b>	<b>0,41</b>	<b>0,4150</b>	<b>0,4150</b>	<b>0,42</b>
<b>Modernisation des réseaux de collecte</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,30</b>	<b>0,24</b>
<b>Voies navigables de France</b>	<b>0,0088</b>	<b>0,0123</b>	<b>0,0123</b>	<b>0,0123</b>	<b>0,0123</b>	<b>0,0125</b>	<b>0,0130</b>
<b>Total</b>	<b>4.1244</b>	<b>4.2395</b>	<b>4,3522</b>	<b>4,4553</b>	<b>4,4711</b>	<b>4,501</b>	<b>5,0909</b>

# La gestion de l'eau sur la communauté Paris-Saclay en 2017 *Danielle Courteau*

- **Gestion de l'eau en France** très performante comparée à la situation dans le monde ,
- La municipalité de **Bures** était l'autorité organisatrice et garante de la bonne gouvernance des services **jusqu'au 1 janvier 2017**,
- **Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 transfert** de cette responsabilité à la **Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** (27 communes),
- Les élus des 27 communes de la CPS devaient **choisir le mode de gestion de l'eau potable et de l'assainissement**. Bures y a 2 élus,
- Pour mémoire : liberté de choix du mode de gestion,
- Gestion directe en régie publique ( l'eau paye l'eau)
- Ou gestion déléguée à une entreprise privée ( l'eau paye aussi le marketing, la conquête de marchés internationaux, les actionnaires ...)

# Gestion de l'eau potable à la CPS en 2017 D. Courteau

- **1er janvier 2017** : prise de compétence de l'eau potable par la Communauté Paris Saclay sur l'ensemble du territoire,
- Échéance en 2017 ou 2018 des contrats de **délégation en cours avec SUEZ** pour **10 communes** (dont **Bures sur Yvette**),
- CC du 22 mars : Adoption par la CPS des avenants permettant de **prolonger les contrats** initiaux de DSP de l'eau des 10 communes (d'abord jusqu'au 31/12/2017 puis jusqu'au 31/03/2018 au CC du 22/11/2017),

## **Reconduction de fait de la délégation à SUEZ**

- CC du 10 mai : délibération pour entériner le **principe de déléguer** la gestion de l'eau au privé en DSP pour ces 10 communes pour une durée de 12 ans,
- Cc du 20 décembre : autorisation donnée au président de signer les **avenants de fin de contrats** des 10 communes,
- Prochain concessionnaire désigné ~ **fin Janvier 2018 pour un démarrage au 1<sup>er</sup> avril**,
- **Constat : l'étude comparative et objective entre les 2 modes de gestion n'a pas été faite**,
- **Bilan négatif**, taux de renouvellement des canalisations très bas, prix de l'eau élevé, gestion éloignée des citoyens.
  - Niveau des travaux insuffisamment élevé, confirmé par Thomas Joly, vice-président en charge de l'eau dans une lettre adressée à l'association Aggl'eau-CPS et lors du CC du 20/12/17.

# Et maintenant l'assainissement ...

## D. Courteau

- **transfert de la compétence assainissement des eaux usées et pluviales** , la date butoir est passée du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- **Que va faire la CPS ?** prévision d'alignement sur la compétence GEMAPI obligatoire au 01/01/2018 ,
- Fonctionnement complexe et différent de l'assainissement dans les 27 villes,
- **Constats inquiétants** suite à un audit de la DSP assainissement à Wissous travaux non réalisés mais facturés, refus de documents, insincérité des compte-rendus,
- Nécessité d'un audit technique, juridique et financier pour les communes dont les réseaux d'assainissement sont gérés par un délégataire privé ou public.

# Et autour de la CPS que se passe-t-il ? D. Courteau

- **SEDIF** (Syndicat des eaux d'Ile-de-France) : 24 communes franciliennes (sur les 36 des Établissements publics territoriaux : Est Ensemble, Plaine commune, Grand Orly-Seine-Bièvre) ont entériné leur mise en retrait du SEDIF qui délègue à Veolia depuis 1923,
  - Pour mener des études (2 ans) pour évaluer la viabilité technique et économique de sortie définitive du Sedif + retour en régie publique,
- **Dans le Cœur d'Essonne** : ex-Val d'Orge (10 communes pour 140000 habitants)
  - Régie Eau Cœur d'Essonne,
    - 30% de réduction en moyenne sur la facture d'eau, renforcement des investissements pour permettre le renouvellement des réseaux et la résorption des fuites, tarification progressive sur 3 tranches,
- **Briis-sous-Forges** : régie publique municipale depuis février 2016 les économies réalisées ~ 25% ont permis de financer les investissements et de faire baisser la facture,
- **Slovénie** nov. 2016 : premier pays européen à inscrire le droit à l'eau dans sa Constitution.

## **7) Participation aux travaux, deuxième année de Master Ecologie, Biodiversité. Florence Hulot, Maître de conférences Université Paris-sud ESE Université d'Orsay/Bures.**

**1)- Démarche participative active de l'ensemble des acteurs de la vie sociale (population, élus) et des "sachants" (Ingénieurs, techniciens) lors d'événements ou de prise de décision présentant un risque à court ou long termes pour l'Homme ou l'Environnement.**

**La prise de décision de l'élu est elle trop importante? Que proposez vous en vous appuyant sur des faits réels et des textes officiels ?**

**2) - Mise en place concrète d'un Schéma Directeur de ruissellement sur un bassin versant (textes, réalisations, exemple : Bassin versant du Vaularon).**

**5) - L'agriculture en France prend elle suffisamment en compte les problématiques : eau de pluie et eau de ruissellement. Les agriculteurs pourraient ils participer et agir dans la lutte contre les inondations? que proposez vous concrètement ? comment mettre en place des stratégies de protection?**

**6) - Comment remplacer le traitement chimique agricole par une protection plus écologique, tout aussi efficace.**

**But protéger l'Homme et l'environnement et éviter la disparition ou la raréfaction des invertébrés et vertébrés (insectes, oiseaux, papillons, hanneton, abeilles.....).**

**Propositions concrètes.**



# 8) Bilan 2017

- **Assemblée Générale VYF**  
21-01- ;
- **Rencontres Conseil d'Administration**  
03-01- ; 21-02- ; 21-03- ; 25-04- ; 16-05- ; 21-06 ; 17-10- ; 21-11- ; 19-12- ;
- **Rencontres du Collectif de la Vallée de l'Yvette**  
03-02- ; 11-03- ; 15-03- ; 28-04 ; 23-05 ; 16-09- ; 28-09- ; 08-11- ;
- **Rencontres avec les associations**
  - **ENE** : 11-03- ;
  - **UASPS et COLOS** : 27-04- ; 17-11- ; 14-12- ;
  - **VAB** : 23-03- ;
  - **ABON** : 14-03- ;
  - **ASEVY , Gif sur Yvette** : 26-04- ;
- **Rencontres et visites**
  - **Élus de Bures** : 18-09- ;
  - **Gometz le Châtel** : 13-01- ; 24-01- ; 28-03- ;
  - **Gif sur Yvette** : 6-12- ;
  - **EPAPS** : 12-01- ; 16-01- ; 02-02- ; 20-02- ; 16-03- ; 20-03- ; 23-03- ; 29-03- ; 11-05- ; 15-05- ; 07-06- ; 19-06- ; 27-09- ; 05-10- ; 10-10- ; 16-10- ; 20-11- ; 22-11- , Préfète de l'Essonne 23-11- ; 28-11- ;
  - Suez** : 17-05- ; + **Ulis** : 26-10
  - + **SIAHVY** : 27-10- ; 08-11- ;
- **SYB** (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre) : 05-05- ;
- **Enseignement Université Bures /Orsay** :  
Master Écologie, Biodiversité et Evolution Dossier Ingénierie et Services Écologiques, rencontres. Thème de travail retenu : 2 x 13-11- ; 14-11- : 1-12- ; 4-12- ; oral : 22-12-

# Bilan 2017 (suite)

- **Autres rencontres formelles**

- **CPS** : 22-03- ; 18-10- ; 14-12- ; 20-12- ;
- **Conseil Municipal de Bures** : 20-02- ; 10-04- ; 19-06- ; 25-09 ; 11-12- ;
- **PLU** : 25-01- ; 25-03- ; 22-04- ; 13-05- ;
- **Plan de Sauvegarde**: 13-01- ; 10-03- ; 10-05- ; 10-11- ;
- **Réunion travaux Bures** : 09-11- ;
- **Agence de l'Eau** : 31-03- ;
- **SIAHVY** :
  - C. Syndical : 31-01- ; 23-03- ; 15-06- ; 12-10- ; 24-10- ; 12-12- ;
  - Baratage : 17-03- ;
  - Rapport annuel Prix de l'eau : 12-06- ;
  - Journées Techniques du SIAHVY : 22-06- ;
  - Rencontre des Associations Collectif : Neuf Arpents et Université : 25-10
  - PAPI : 06-11- ;
- **SMAGER** : 27-06- ; 14-10- ;

- **Participation**

- **Asso PNR** : 13-05- ;
- Guide de la Ville : rédaction d'une fiche d'information.
- **Alertes orages, inondation aide aux habitants.**
- **Rôle d'aide auprès** de nos concitoyens, nombreuses rencontres sur Bures, Chevry et Gometz.

**Abréviations :**

CPS : Communauté d'agglomération *Paris-Saclay*

COLOS : Collectif OIN Saclay

DDEA ou DDT : Direction Départementale des Territoires,

EPAPS : Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay,

ENE : Essonne Nature Environnement,

PLU : Plan Local d'Urbanisme,

PNR : Parc Naturel Régional des Yvelines,

PPRi : Plan de prévention des risques naturels d'inondation,

PRGE : Plan de restauration et de gestion écologique de l'Yvette et de ses affluents

SIAHVY : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette,

SYB : Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre

UASPS : Union des Associations du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes,

VAB : Vivre à Bures.

## Bilan 2017 du Collectif des associations de la vallée de l'Yvette.

### - Rencontre avec Mme la Sous-préfète, le 28 novembre 2016.

**Objet :** crue de mai/juin, un compte rendu rédigé et validé par Mme la Sous-préfète.  
Trame des actions de l'année 2017 :

- Analyse de la crue de 2016,
  - Réactualisation des plans de sauvegarde communaux,
  - Restauration et protection des zones humides,
  - Homogénéisation des règles de gestion hydraulique entre les plateaux de Saclay et Courtabœuf,
  - Préparation du PAPI d'intention,
- ### - Organisation de visites de terrain : visites
- du lac de Saulx les Chartreux,
  - des installations techniques du SIAHVY,
  - des ouvrages et rigoles du plateau de Rambouillet, ainsi que des étangs de St Hubert et de La Tour.

### Actions :

- **Participation aux réunions**, organisées par le SIAHVY et les communes,
- Rédaction et distribution aux riverains d'un **tract présentant l'analyse et les conclusions du collectif sur la crue de mai/juin 2016**,
- **PRGE** : Participation à la réunion finale de l'étude du tronçon T-Y-V04 du PRGE (25 octobre))
- **Participation aux réunions de la CLE Orge-Yvette sur l'inventaire des zones humides**
- Suivi du comité technique d'élaboration du **PAPI d'intention**,
- Avis dans le cadre de l'enquête publique **sur l'installation de déchets inertes sur la Prairie de Villebon- sur-Yvette.**

# Objectifs 2018



Rigole souterraine 14-10-2017 photo P. Farret

**Poursuivre les activités,**

- **Lutte contre les inondations,**
- **Eau potable,**
- **Qualité des eaux de rivières , suite du Contrat de Bassin , réseaux Assainissement et PRGE,**
- **Eaux de ruissellement et mise en place des zones d'expansion du Baratage, Grands Prés,**
- **Dossier plateau de Saclay dans le cadre de VYF et de l'UASPS,**
- **Rencontres du Collectif,**
- **Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif,**
- **Rencontre avec le SIAHVV**
- **Dossiers en cours et enseignement.**

# Vote Bilan d'activité



**Merci pour votre écoute, place aux questions**



**Etangs du Pourras et de Saint Hubert 14-10-2017 photo P. Farret**